

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-3)

Les Communes de l'Europe
I - Des soucis comparables

- L'OPINION DE LA SEMAINE (p. 4-7)

La fusion Ciba-Geigy
par Dr Louis v. Planta,
Vice-Président, administrateur-délégué de
CIBA-GEIGY SA (Bâle)

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 8-14)

Les négociations CEE-Grande-Bretagne; La liquidité monétaire dans le Marché Commun; Conseil d'association eurafricain; La mise en oeuvre de l'Union économique et monétaire; La conjoncture dans le Marché Commun; Malaise dans le domaine recherche/développement; Le débat sur l'énergie au Parlement de Strasbourg.

- EUROFLASH (p. 15-43)

Sommaire Analytique, p. 15

Index Alphabétique, p. 41

N° 610 - 27 Avril 1971

LT

~~GV~~

~~JE~~

~~KL~~

EK

~~DS~~

MO

0 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

Récemment, les Ministres de l'Intérieur des six pays de la Communauté se sont mis d'accord pour prendre une décision largement passée inaperçue, alors pourtant qu'elle est significative des progrès de la construction européenne. Il s'agit d'harmoniser selon une grille commune les statistiques relatives aux plus petites circonscriptions administratives, les communes, de manière à rendre comparables les chiffres, et donc les réalités locales. En l'état actuel des choses, il est parfaitement impossible en effet de rapprocher le budget d'une ville française et celui d'une autre ville européenne, anglaise par exemple, de même importance, ne serait-ce que parce que dans la première l'enseignement public est largement pris en compte par l'Etat tandis que la seconde supporte en la matière des charges - et des responsabilités - beaucoup plus considérables.

Il est à penser que l'un des principaux facteurs de cette décision des Ministres de l'Intérieur a été la constatation d'un très net renouveau de l'intérêt porté un peu partout aux choses de la cité. Ce renouveau a été particulièrement mis en lumière par les élections municipales qui se sont déroulées en France au cours du mois de mars. Mais l'un des aspects les plus intéressants de la campagne menée à cette occasion est d'avoir traduit des préoccupations qui, semble-t-il, ne sont pas propres aux populations françaises, mais sont partagées par la grande masse des Européens. Pour l'essentiel, ces préoccupations sont de trois ordres.

En premier lieu, beaucoup plus que sur des questions de doctrines politiques, économiques et sociales, ces préoccupations portent sur des sujets concrets : tracé exact d'une autoroute, équipements sportifs et culturels, transports en commun, logement social, etc... Même dans les agglomérations d'importance moyenne ou presque grande, où il est pourtant plus difficile d'échapper aux tentations de politisation, les soucis majeurs à propos desquels les voix se comptent concernent avant tout les réalisations pratiques qui, d'une manière ou d'une autre, influent sur la vie quotidienne de chacun.

En second lieu, se manifeste nettement la volonté des populations d'être davantage associées au fonctionnement de la cité et au travail municipal, de pouvoir mieux faire connaître leurs véritables besoins, d'être mieux informées des progrès de la gestion municipale, d'être consultées avant la prise des principales décisions d'intérêt local. D'où la création, ou le développement là où elles existent déjà, de "commissions extra-municipales" de toutes sortes, composées de citoyens bénévoles, non-élus, mais désireux de contribuer personnellement au meilleur fonctionnement de la collectivité à laquelle ils appartiennent.

En troisième lieu vient le difficile problème de l'impossibilité croissante où se trouvent la plupart des petites communes - de très loin les plus nombreuses pourtant - d'assurer et de financer un minimum d'équipements collectifs urgents : voirie, écoles, adductions d'eau, etc... Sur ce point, politiquement et sentimentalement délicat, les propositions constructives sont rares, il est vrai : c'est qu'à côté de la certitude plus ou moins clairement ressentie de l'inviabilité de communautés territoriales aux dimensions insuffisantes, subsiste un attachement profond, quasi viscéral, au clocher natal.

Mais il est frappant de constater que ce triple souci est particulièrement lancinant aux deux extrémités de l'échelle des collectivités territoriales, c'est-à-dire à la fois dans les plus petites communes et dans les plus grandes. Doit-on en inférer qu'il est absent dans les communes de moyenne importance, celles qui abritent de 5.000 à 50.000 habitants ?

Nullement, et cela d'autant moins que ces communes représentent, dans l'Europe des Six, une population correspondant à un bon tiers de la population totale et que de plus, généralement, c'est vers elles que se dirige l'essentiel des migrations rurales. D'où, pour elles, un accroissement des charges collectives souvent sans rapport avec l'évolution de leurs ressources. Cependant, du point de vue humain, ces villes petites et moyennes ont su pour la plupart garder un certain équilibre : elles ont évité les drames que posent aux villages l'exode rural et aux très grandes villes leur expansion géographique et démographique. Dans ces conditions, c'est le cas des communes qui se trouvent au-dessous ou au-dessus de la moyenne qui apparaît le plus significatif, et il est intéressant d'examiner comment les choses s'y présentent dans un certain nombre de pays européens, membres ou non de la Communauté.

La France passe, en matière communale, pour le type même du pays attardé. Depuis la fin du XVIIIe siècle, le nombre et l'implantation des communes n'y a pratiquement pas changé : de 44.000 environ à la veille de la Révolution, ce nombre ne s'est en effet réduit qu'à quelque 38.000 au début du XIXe siècle, et à 37.808 à l'heure actuelle. Il est vrai qu'avec ses 551.000 km² de superficie, la France est le plus grand des pays d'Europe occidentale. Il reste que, sur ce total, plus de 24.000 communes ont une population inférieure à 500 habitants et n'atteignent donc même pas le seuil de dimension reconnu unanimement indispensable à une vie municipale un tant soi peu équilibrée.

En d'autres termes, dans 65 % environ des communes françaises, le budget municipal est nécessairement d'une faiblesse ridicule puisque les ressources, sauf cas particulièrement favorable (domaine forestier, siège d'une entreprise florissante, etc...) sont elles-mêmes insignifiantes. Cette situation contraint les municipalités intéressées à dépendre de manière croissante de la "manne" plus ou moins parcimonieusement dispensée par un Etat très centralisé, qui a lui-même de très lourdes charges. "Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune", déclare la loi française de 1884. Pour les petites commu-

nes, cette disposition est actuellement vide de sens. Pour de plus grandes, elle ne l'est souvent guère moins.

Les impôts locaux - essentiellement patente et contribution mobilière - sont, pratiquement partout, jugés à la fois injustes et inefficaces. Si la population diminue, ce sont en fait les plus jeunes, les plus dynamiques qui partent vers les agglomérations fournisseuses d'emploi. Le développement des transports, collectifs ou individuels, ne fait d'ailleurs qu'aggraver cet exode. Mais, loin de diminuer en proportion de ces départs, les charges de ceux qui restent tendent à se multiplier. Sans la tutelle et sans l'aide de l'Etat - toujours critiquées, jamais sérieusement remises en question - ce serait, pour des dizaines de milliers de petites communes, la paralysie et la disparition.

Un des effets préoccupants de cette situation est la pauvreté en hommes compétents que l'on constate dans la plupart des communes de moins de 2.000 habitants, sinon dans de plus importantes. Maires et conseillers municipaux ne peuvent être que bénévoles puisque l'indemnité de fonction dévolue au maire est plus symbolique que réelle. Jusqu'en 1940, la tradition voulait que le secrétaire de mairie, vrai pivot de la vie municipale, soit l'instituteur, formule qui avait l'avantage de résoudre un problème financier.

Mais depuis la guerre, cette tradition s'est perdue. Dans les communes les moins minuscules, un secrétaire, permanent et appointé, assume les tâches essentielles. Dans les autres, on fait avec ce que l'on a, c'est-à-dire pas grand chose. On en arrive ainsi à une situation apparemment sans équivalent dans les autres pays d'Europe : sur les 350.000 agents communaux que la France comptait en 1968, il n'y en avait que 150.000 à être employés à temps complet ... On conçoit dans ces conditions que les tâches les plus indispensables, surtout celles qui réclament une certaine compétence financière ou technique, soient trop souvent sacrifiées.

L'OPINION DE LA SEMAINE

LA FUSION CIBA-GEIGY

par Dr Louis v. Planta,
Vice-Président, administrateur-délégué de
CIBA-GEIGY SA (Bâle)

Les fusions d'unités économiques sont aujourd'hui courantes, et cette tendance à la concentration est devenue un problème politique pour de nombreux pays. Certains Etats cherchent à la freiner car ils estiment que le surcroît de puissance économique ainsi obtenu peut avoir des conséquences politiques; d'autres la favorisent au contraire, eu égard au renforcement qui en résulte dans certains secteurs de l'économie nationale. Pourtant ces aspects du problème, qui mettent en jeu un large éventail des données économiques et politiques, ne doivent pas faire oublier qu'une fusion est déterminée bien plus par la situation concrète propre aux entreprises en cause que par des circonstances générales - ce qui d'ailleurs rend difficile l'établissement de quelque règle que ce soit en la matière.

En fait, deux entreprises préparant une fusion sont placées dans une situation qui n'est pas sans analogie avec celle d'un futur couple, même si cette comparaison peut faire sourire. En effet, que des millions d'autres mariages aient été contractés ne contribue pratiquement en rien à la solution des problèmes spécifiques qui se posent à un couple donné, bien que l'expérience disponible soit immense. La décision de s'unir incombe aux seuls intéressés et c'est eux qui doivent lui donner effet, la vivre, la maintenir.

Lorsque deux grandes entreprises sont en cause, une autre caractéristique de l'opération est la multiplicité des questions auxquelles il faut donner réponse. Par sa structure, la grande entreprise est en effet typique de la forme pluraliste des sociétés développées. Son imbrication dans le monde, au sens le plus large, commence avec l'activité de chacun de ses employés, passe par les relations que lui impose sa localisation dans une commune, une ville, une région, pour s'étendre aux rapports qu'elle entretient avec l'Etat, la législation, la société, l'économie sur les plans national et international. S'agissant de décisions prises dans des conditions aussi complexes, il est presque inévitable que les in-

térêts ou les espoirs de l'un ou de l'autre partenaire dans l'une quelconque des zones de contact soient lésés ou déçus. Il faut en outre que les deux directions jouissent de la confiance nécessaire pour être en mesure de faire valoir à tous, collaborateurs, actionnaires, relations d'affaires, clients, le bien-fondé des décisions arrêtées dans l'intérêt commun et considérées à long terme.

Ces observations expliquent pourquoi une fusion de l'importance de celle des compagnies Ciba et Geigy ne peut en aucun cas être jugée comme la manifestation d'une tendance à la mégalomanie industrielle, ou comme le résultat d'une conjonction de volontés personnelles et arbitraires. L'opération a été envisagée, préparée et exécutée sur la base de données économiques de fait. De l'analyse de ces données, de leur appréciation en fonction de l'avenir, se sont clairement dégagés trois impératifs.

1) Impératif de la concentration - Celle-ci s'impose du fait de la nature technique et scientifique de notre époque, et cela aussi bien dans le système capitaliste que dans le système communiste. Mais cette nécessité est encore plus grande, si l'on peut dire, dans les secteurs relevant des sciences et techniques qui sont à la base du développement de l'industrie chimique, tant y est étendu le champ de la recherche indispensable, et tant y sont grandes les responsabilités à l'égard du monde environnant. Aussi les frais entraînés par la recherche et la main-d'oeuvre compétente ne peuvent-ils être supportés que par d'importantes unités économiques, seules capables d'utiliser les ressources générées par leur forte position sur le marché international pour la réalisation de nouveaux projets de recherche.

Ce processus de concentration va évidemment à l'encontre de la structure traditionnelle de l'économie suisse, dont les principaux piliers sont les petites et moyennes entreprises. Et pourtant, l'industrie suisse est très étroitement liée à l'économie internationale par ses exportations qui, pour la chimie, dépassent 90 % de sa production. En conséquence, il serait fallacieux et ruineux à la fois d'ériger en dogme la structure traditionnelle aux dépens des exigences du développement. Au contraire, la défense des intérêts nationaux réclame une adaptation prudente de ces structures, aboutissant à la coordination et à la concentration des forces. Car il ne faut surtout pas perdre de vue l'ordre des grandeurs à l'échelle internationale : sans doute la nouvelle Ciba-Geigy est-elle désormais, par son importance, la seconde des entreprises suisses mais, sur le plan international, elle ne compte pas au nombre des 100 plus grandes entreprises et, dans le cadre plus étroit de l'industrie chimique, elle ne s'inscrit même pas parmi les 10 premières.

2) Impératif de la rationalisation - Le développement de l'industrie chimique au cours des prochaines années sera caractérisée principalement par trois tendances : croissance supérieure à la moyenne des autres industries; croissance supérieure des grandes entreprises par rapport à la moyenne des entreprises chimiques; recul relatif de la rentabilité de l'industrie.

Dès lors que l'on veut participer à la croissance prévue pour les grands groupes chimiques, pour le moins de manière proportionnelle, et lutter efficacement contre la lourdeur grandissante des charges d'exploitation, il est indispensable d'utiliser le plus rationnellement possible tous les moyens, toutes les forces disponibles dans la recherche, le développement, la production et le marketing. A cet égard, la fusion de Ciba avec Geigy crée des conditions extrêmement favorables.

3) Impératif du marché du travail - Ce problème concerne avant tout la maison mère suisse et sa position au sein du groupe multinational Ciba-Geigy. Selon les meilleurs experts, la pénurie de main-d'oeuvre sera chronique en Suisse au cours des prochaines années. Ainsi le manque de personnel compromet le potentiel de production des usines de la maison mère. Or il est bien clair que la croissance ou la stagnation de ces usines a un impact considérable sur le bilan de celle-ci. On peut donc se demander si, en raison de la pénurie de personnel scientifique et technique qualifié, l'objectif de la maison mère pourra être atteint, cet objectif étant de se situer à la tête (au sens littéral du terme) du groupe et de s'y maintenir. La fusion devrait, à délai plus ou moins bref, rendre disponible une réserve de personnel, ce qui résoudrait une partie des problèmes posés en Suisse dans cet ordre de choses.

Telles sont les idées directrices qui ont été à l'origine de la fusion. Ces idées sont logiquement nées de l'analyse de la situation des deux entreprises intéressées et de la confrontation de cette analyse avec les développements et les besoins prévus pour l'avenir, du moins dans la mesure où il est possible d'établir des pronostics.

Est-ce à dire que l'opération a été réalisée sous la pression de l'avenir ? Ce n'est certes pas la seule raison. Il existe divers exemples d'une collaboration qui remonte loin dans l'histoire de la chimie bâloise. Ainsi, une communauté d'intérêt a été établie pour la première fois par contrat, en 1918, entre Ciba, Geigy et Sandoz pour la vente des colorants. Ce contrat a été résilié définitivement en 1951, mais il reste de cette collaboration des usines gérées en commun par l'industrie bâloise des colorants aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni et au Brésil. Mais, dans de nombreuses autres activités, il y a aussi des relations communes sur les plans les plus divers, ne serait-ce qu'en raison de la proximité des entreprises bâloises entre elles et des intérêts communs qu'elles ont à l'étranger.

Il faut d'ailleurs remarquer que la première indication de l'intention d'une fusion entre Ciba et Geigy, en avril 1969, a pris la forme d'un communiqué très bref relatif à la fondation en commun d'un Institut de recherches de base, l'Institut Friedrich Miescher. Voilà qui montre bien que c'est sur le plan de la recherche que s'est fait jour, de plus en plus impérieusement, la nécessité de la coopération. On peut, dans cet ordre d'idées, parler à juste titre d'un impératif du développement. Il est vrai que cette coopération aurait pu prendre d'autres formes. Le choix de cette solution radicale qu'a été la création d'une unité animée d'une seule volonté sous une seule et même direction, n'a nullement diminué les difficultés résultant du pluralisme des circonstances. Pourtant, du fait de

l'objectif essentiel de l'opération, à savoir la mobilisation de toutes les possibilités et capacités existantes, la fusion était nécessaire, quelle que put être la gravité des problèmes à résoudre.

Bien que cette fusion soit une très lourde opération industrielle, dont le coût doit d'ailleurs être considéré comme un investissement, sa réalisation s'effectue avec succès et plus rapidement qu'on ne l'avait même espéré. Finalement, elle se caractérise par le fait qu'elle est essentiellement la mise en oeuvre d'une idée : répondre au défi que pose un avenir se rapprochant à toute allure. Seul cet avenir lui-même permettra de dire si cette réponse était la bonne.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES NEGOCIATIONS CEE-GRANDE-BRETAGNE. - Rien de nouveau sur ce front. La réunion à Sept des suppléants qui s'est tenue après les fêtes de Pâques n'a duré que 45 minutes, soit à peine 20 minutes de plus que la précédente. Si l'on veut que la session ministérielle du 11 mai soit aussi décisive que certains l'envisagent, ce n'est certainement pas à ce rythme que l'on y parviendra.

Aucun des problèmes essentiels n'a été abordé: ni le financement, ni le sucre, ni les produits laitiers, et encore moins évidemment les questions économiques, financières et monétaires. On a en revanche parlé d'agriculture. "Parler" est le terme qui convient parce que de négociation, il n'y a pas. Les Britanniques refusent toujours les propositions des Six pour l'alignement de leurs prix agricoles sur les prix européens. Cinq étapes de 20 % en quatre ans et demi pour respecter le parallélisme avec l'industrie, dit la CEE. Six étapes représentant 5 ans (ou 5 ans et 5 mois), répond la Grande-Bretagne. Londres veut étaler les hausses de prix à la consommation et les conséquences de l'opération pour ses fournisseurs traditionnels des pays tiers. A ce dernier sujet, elle a même demandé que la Communauté s'engage à prendre des mesures au cas où l'élargissement du Marché Commun dans le secteur agricole perturberait le commerce avec les pays tiers, ce qui paraît une demande bien difficile à satisfaire (elle s'apparente d'ailleurs aux soucis américains ...). Au surplus, Londres ne veut pas appliquer la préférence communautaire intégralement dès le début de la période de transition, du fait que, techniquement, la période de transition assure déjà, par le rapprochement des prix, la progressivité de la préférence communautaire.

L'autre sujet des courtes discussions des suppléants a été l'Euratom. Là, les positions britanniques se sont rapprochées de celles de la Communauté. A vrai dire, nul n'imagine que cette affaire puisse constituer une difficulté sérieuse. Le seul problème est d'évaluer le montant de l'apport - en connaissances - que la Grande-Bretagne devra consentir le jour de l'adhésion pour bénéficier des connaissances et des techniques de l'Euratom. Des experts britanniques et des experts de la Commission vont se livrer à ce travail d'évaluation dans les prochaines semaines.

LA LIQUIDITE MONETAIRE DANS LE MARCHÉ COMMUN. - En 1970, la masse monétaire a marqué une expansion accélérée dans la CEE, notamment au cours des derniers mois de l'année: elle a augmenté de quelque 10 % entre le troisième et le quatrième trimestre, et ainsi dépassé de 17 % environ le montant enregistré un an plus tôt (toutefois, si l'on tient compte de dépôts à terme, l'accroissement est un peu moins important). C'est en Italie et en Allemagne que l'augmentation a été la plus accusée. Début 1971, la masse monétaire y dépassait de

plus de 20 % le niveau atteint début 1970. En France, après une stagnation, durant le premier semestre, elle s'est également accrue à un rythme très rapide depuis l'automne. L'expansion a été moins vive dans les pays du Benelux.

Les causes principales de ce phénomène ont été l'important accroissement du crédit bancaire au secteur privé et l'afflux massif de devises en provenance de l'étranger. Le crédit bancaire à court terme octroyé dans la CEE aux entreprises et aux particuliers a augmenté de plus de 9 % au 4ème trimestre. Les réserves brutes des autorités monétaires (or, devises, DTS, positions de réserve au FMI) se sont accrues de plus de \$ 15 milliards entre septembre et janvier. Sur ce montant, \$ 585 millions sont imputables à la seconde attribution de DTS, le 1er janvier 1971.

Quant à l'afflux de devises, il a tenu essentiellement à la différence d'orientation de la politique monétaire aux Etats-Unis d'une part, dans le Marché Commun d'autre part, ainsi qu'à l'écart qui en est résulté entre les taux d'intérêt pratiqués sur les marchés monétaires des pays membres et ceux du marché de l'euro-dollar. Cet afflux a restreint dans une mesure notable la marge d'action dont disposent les autorités monétaires des pays membres pour freiner la hausse des prix et des coûts en limitant l'expansion de la masse monétaire.

CONSEIL D'ASSOCIATION EURAFRICAIN. - Le Conseil d'Association entre la CEE et les Etats africains et malgache a tenu la semaine dernière à Tananarive sa première session depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé II, sous la présidence d'Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères. Le porte parole des EAMA était M. Victor Miadana, Vice-Président et Ministre des Finances de Madagascar. Les "18" et les "6" ont, en premier lieu, adopté les règlements intérieurs du Conseil et du Comité d'Association. Le Conseil a pris ensuite les décisions suivantes :

1°) Procédure d'information et de consultation en matière de politique commerciale (suspension, modification ou suppression des droits de douane à l'égard des tiers, octroi de contingents tarifaires, instauration, réduction ou suppression de restrictions quantitatives).

2°) Définition de la notion de "produits originaires" : cette décision technique a une grande importance parce qu'elle établit les critères détaillés pour la classification des produits pouvant bénéficier du régime préférentiel instauré par l'association et qu'elle détermine les procédures administratives pour l'application uniforme de ce régime.

3°) Fixation du régime d'imposition applicable aux marchés de travaux, de fournitures et d'études financés par la Communauté. Le Conseil a par ailleurs fait progresser la réglementation relative aux clauses et aux conditions générales applicables à la passation et à l'exécution des marchés publics financés par le FED (Fonds Européen de Développement). L'accord s'est fait d'autre part sur une

synthèse des résolutions adoptées pendant la durée de la Convention de Yaoundé I en ce qui concerne l'orientation générale de la coopération financière et technique dans le cadre de l'Association.

4°) Information par la Communauté de l'évolution des négociations d'élargissement auxquelles les EAMA, pour des raisons évidentes, attachent une grande importance. Les Six ont également informé les "18" de leur intention de mettre en vigueur le 1er juillet le système des préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement. Les Etats associés ayant exprimé certaines appréhensions dans ce domaine, la CEE a réaffirmé son attachement au principe de la répartition équitable des charges entre les pays industrialisés, principe qui doit assurer l'équilibre de l'ensemble du système.

La CEE a déclaré qu'elle continuerait à veiller, tant au sein de la CNUCED que de l'OCDE, à l'application de ce principe ainsi qu'à celui de la non discrimination des pays "donneurs" de préférence vis-à-vis des pays en voie de développement.

5°) La CEE a consulté les EAMA sur le régime qu'elle se propose de leur accorder (ainsi qu'aux PTOM) en ce qui concerne les produits de la pêche, et qui prévoit notamment l'octroi de la franchise tarifaire pour ces produits. Par ailleurs, elle a précédé aux "18" qu'elle tiendrait compte de leurs intérêts dans la négociation avec la Grande-Bretagne à propos du sucre du Commonwealth.

LA MISE EN OEUVRE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE. -

C'est, selon toutes probabilités, le 15 juin que sera mis en oeuvre le rapprochement des marges de fluctuation entre les monnaies des Etats membres (de 0,75 à 0,60 %). Le Comité monétaire des Six s'est en effet prononcé dans ce sens la semaine dernière. De multiples questions techniques ont dû être résolues à ce sujet, par exemple la réalisation d'un système de télécommunication entre les banquiers centraux de la Communauté, ou encore l'harmonisation des horaires des séances de cotation dans les différentes bourses de la CEE. En revanche, et contrairement à ce qui a été dit, le Comité n'a évidemment pas donné d'avis favorable (et encore moins pris de décision) sur la décision de cinq des banques centrales de la Communauté de proroger par des accords bilatéraux avec Londres les accords de Bâle de 1968 - prorogation à laquelle la France ne participe pas plus qu'elle n'avait participé à l'accord lui-même.

Les 26 et 27 avril, les Ministres des Finances ont tenu à Hambourg leur session trimestrielle. Ils devaient, en marge de leur réunion, discuter des problèmes monétaires posés par l'adhésion de la Grande-Bretagne, notamment du rôle international de la livre sterling. Leur ordre du jour comportait également l'examen de la situation monétaire internationale ainsi que de l'état de la conjoncture économique dans les pays membres. Par ailleurs, un échange de vues devait avoir lieu sur les problèmes d'harmonisation fiscale. La Commission - en la

personne de M. Hafferkamp, Commissaire responsable - prépare en effet actuellement un train de propositions à ce sujet (rendues nécessaires dans le cadre de l'Union économique et monétaire) et l'avis des Ministres est évidemment précieux pour "doser" les projets.

LA CONJONCTURE DANS LE MARCHÉ COMMUN. - Durant les derniers mois, l'évolution de la production industrielle s'est assez nettement différenciée. La reprise observée en Allemagne et en France est allée de pair avec une stagnation dans les autres pays membres. Au total, il semble qu'après le ralentissement observé au second semestre de 1970, l'activité économique ait accusé un certain redressement. Des conditions climatiques exceptionnelles ont favorisé les activités extérieures, notamment dans les secteurs proches du bâtiment. De plus, la politique de stockage des entreprises, surtout au niveau du commerce, n'a pas eu sur la production une incidence modératrice aussi accusée qu'auparavant. Cela a surtout été le cas en Belgique après l'introduction de la TVA. Par ailleurs, dans plusieurs pays membres, l'expansion de la demande intérieure finale a cessé de se ralentir, notamment en ce qui concerne les investissements fixes des entreprises. En même temps, les dépenses de consommation privée ont continué à augmenter à un rythme rapide.

En ce qui concerne l'emploi, la tendance à la détente du marché ne s'est guère poursuivie durant les deux premiers mois de l'année. Cette évolution paraît due essentiellement à la clémence de l'hiver, qui a permis d'atteindre un degré d'activité relativement élevé dans les travaux extérieurs. Dans le bâtiment en particulier, les besoins en main d'oeuvre ont été assez importants. Il semble toutefois que dans les autres secteurs, le nombre d'offres d'emplois non satisfaites ait continué à diminuer légèrement, notamment en Allemagne et en Belgique. Le niveau du chômage est resté bas, sauf en France (où l'augmentation du nombre des chômeurs est d'ailleurs en partie imputable à l'amélioration des méthodes de recensement statistique) et en Italie.

La hausse des prix à la consommation est presque partout demeurée très vive durant les dernières semaines, notamment aux Pays-Bas où l'indice des prix à la consommation privée des ménages de salariés a augmenté de 2,4 % de décembre à février (plus 7 %, au total, depuis février 1970). En Allemagne, l'indice général du coût de la vie s'est élevé de 1,8 % entre décembre et février, tandis que la hausse était de 1,3 % en Belgique et au Luxembourg, et de 1,2 % en France. Elle semble avoir été moins vive en Italie.

Quant à la balance commerciale vis-à-vis des pays tiers, la détérioration observée depuis la fin de l'été ne semble pas s'être poursuivie. Cette évolution tient en premier lieu à une certaine modération du mouvement des importations. En Italie par exemple, où les importations n'ont guère augmenté, le solde de la balance commerciale a eu tendance à se stabiliser. En France, où depuis le 1er janvier les statistiques commerciales incorporent les échanges de matériel mili-

taire, la balance commerciale accuse une nette amélioration, en raison d'une évolution plus "calme" des achats à l'extérieur depuis deux mois. Il en va de même aux Pays-Bas. En Allemagne, au contraire, la balance s'est nettement détériorée au cours des deux derniers mois, les importations s'étant accrues très fortement, surtout en février.

Par ailleurs :

1°) Au 4ème trimestre 1970 et, selon les premiers renseignements, début 1971 également, les opérations de trésorerie des administrations publiques ont exercé un effet expansif sur les liquidités intérieures de la plupart des pays de la Communauté (cf. supra).

2°) Dans presque tous les pays membres, le climat boursier s'est nettement amélioré. Une hausse sensible des cours des actions a succédé à une baisse parfois sévère. L'évolution favorable qui se manifeste depuis quelque temps à la Bourse de New York, et surtout la baisse des taux d'intérêt sur les marchés monétaires et financiers de la Communauté doivent avoir joué à cet égard un rôle déterminant.

3°) Les perspectives de production, selon les sondages effectués auprès des chefs d'entreprises de la CEE, sont meilleures qu'au cours des derniers mois : 22 % des chefs d'entreprises croient à une augmentation de leur production, contre 15 % il y a deux mois et, inversement, le pourcentage de "pessimistes" est passé de 21 à 12 %. De même, le nombre de ceux qui envisagent une augmentation de leurs prix de vente s'est réduit (de 37 à 32 %). En général, le diagnostic porté par les entrepreneurs sur leur situation est satisfaisant.

MALAISE DANS LE DOMAINE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT. - "L'heure de la vérité a sonné pour les pays membres, qui devront décider dans les mois qui viennent s'ils sont réellement disposés à poursuivre dans la voie ouverte à La Haye en matière de coopération dans les domaines de la recherche scientifique et du développement technologique, ou s'ils se résignent à l'échec", a déclaré M. Spinelli, membre de la Commission chargé des problèmes de la recherche et de l'industrie dans un important discours-programme prononcé devant le Parlement européen.

Selon l'orateur, peu de progrès ont été accomplis depuis la réforme du Centre commun de recherches, et l'on attend notamment que certains gouvernements procèdent enfin à la nomination de leurs représentants au sein du Comité consultatif général qui devra assister le Directeur général du CCR dans l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel. Or, en l'absence de ce programme, aucune politique cohérente en matière de recherche n'est concevable, car l'ère du développement technologique spontané est définitivement révolue. Même les pays les plus riches doivent aujourd'hui s'entendre sur les orientations qu'ils entendent donner à leur recherche, car il est impossible de tout faire à la fois, et il faut donc une politique d'ensemble pour que les pays membres puissent mettre en commun leurs

ressources humaines et matérielles. La lenteur des travaux de coopération scientifique et technologique avec les pays tiers démontre d'ailleurs cette nécessité, et il est clair que l'établissement d'un mécanisme communautaire institutionnel et financier doit dès à présent être étudié avec les pays candidats à l'adhésion.

Parmi les actions concrètes à entreprendre au niveau communautaire, M. Spinelli a notamment cité : (1) un inventaire permanent et aussi complet que possible de toutes les données concernant les besoins à satisfaire, les moyens disponibles et les actions entreprises; (2) la définition en commun des objectifs à moyen et long terme des actions prioritaires et des modalités d'exécution; (3) la mise en oeuvre d'actions communes dans tous les cas où cela apparaît nécessaire, compte tenu de la nature des problèmes à résoudre; (4) la mise en place de structures de décision appropriées, permettant en particulier de s'assurer que les propositions soumises au Conseil sont effectivement discutées par celui-ci et non perpétuellement renvoyées à des groupes d'experts; (5) une interprétation suffisamment large des dispositions du Traité relatives à la politique commerciale commune, afin que la Communauté puisse négocier elle-même avec les pays tiers les accords de coopération; une politique efficace de recherche et de développement ne saurait, en effet, être sérieusement envisagée qu'à l'échelle continentale.

Le Parlement, qui regrette lui aussi la lenteur des travaux au niveau des différents groupes d'experts et du Conseil, a assuré la Commission de son plein appui en cette matière.

LE DEBAT SUR L'ENERGIE AU PARLEMENT DE STRASBOURG. - La situation actuelle de la politique énergétique de la Communauté, à la lumière notamment des récents événements de Téhéran, de Tripoli et d'Alger, a fait l'objet d'un important débat parlementaire à l'issue duquel l'Assemblée a pressé les institutions communautaires de prendre enfin les mesures aptes à assurer un approvisionnement sûr et à bas prix de la Communauté en énergie. La pléthore qui a caractérisé le marché mondial de l'énergie pendant les dix dernières années, semble avoir aujourd'hui définitivement disparue, et il est absolument indispensable d'asseoir les relations avec les pays producteurs de pétrole brut sur de nouvelles bases. En même temps, il convient d'accroître une diversification des sources d'approvisionnement qui semble présentement compromise puisque les fournisseurs de pétrole brut ont constitué un front commun.

Dans ces conditions, il importe de reconsidérer le problème des ressources communautaires en énergie primaire; le rôle du charbon pourrait sans doute être revalorisé, au moins dans certains secteurs de consommation spécifique (charbon à coke, par exemple), et surtout il faut hâter le développement du secteur nucléaire. Selon plusieurs parlementaires, c'est en effet dans le secteur de l'énergie électrique, dont l'importance relative ira en croissant au cours des prochaines années, que la Communauté peut faire l'effort le plus utile en vue de la reconquête d'une certaine indépendance de son approvisionnement énergétique, et cela grâce à l'accroissement des équipements nucléaires. Une telle politique implique non seule-

ment une coopération industrielle étroite, mais aussi, et surtout, la création d'une installation européenne d'enrichissement de l'uranium.

Sur ce point, le Parlement avait d'ailleurs posée à la Commission une question orale avec débat à propos de l'accord d'enrichissement à façon conclu entre la France et l'URSS en vue de la fourniture d'uranium enrichi destiné à la centrale de Fessenheim. La Commission, insuffisamment informée des clauses de cet accord, a demandé à la France les renseignements indispensables pour procéder à une appréciation de la compatibilité de l'accord en cause avec les dispositions du Traité d'Euratom. Il apparaît cependant déjà que la France se trouve en infraction car l'Agence d'approvisionnement n'est intervenue à aucun moment dans les négociations, intervention prévue pourtant au chapitre VI du Traité. Aux yeux de ces Parlementaires, ce qui est important, ce n'est pas seulement l'aspect juridique et formel de la question, mais le fait que le monopole de fourniture en uranium enrichi (qui a permis à deux reprises au gouvernement américain d'augmenter sensiblement, et dans un laps de temps relativement bref, le prix de ce combustible nucléaire) soit maintenant brisé.

M. Hafferkamp, vice-Président de la Commission, partage entièrement les inquiétudes du Parlement quant à la lenteur des progrès en matière de politique énergétique, et il a annoncé toute une série de mesures qui sont en voie d'élaboration et dont le Conseil sera saisi au cours des prochains mois. Il s'agit notamment de :

a) application aux produits pétroliers d'un régime de libération des importations assorti d'une surveillance communautaire qui devrait non pas aboutir à un dirigisme, mais tout simplement permettre un contrôle du développement de la situation et donner le pouvoir à la Commission d'intervenir en cas de besoin par de simples recommandations aptes à assurer la diversification des sources d'approvisionnement;

b) instauration d'un régime analogue à celui de l'Entreprise Commune prévu par le Traité d'Euratom, en faveur du secteur des hydrocarbures afin d'y encourager et promouvoir la prospection, la production et la distribution;

c) octroi de crédits d'investissements à conditions favorables (à l'instar de ce qui est expressément prévu dans le cadre du Traité CECA) en faveur des constructeurs de centrales nucléaires afin de couvrir les risques supplémentaires inhérents à la construction et à l'exploitation de telles centrales;

d) porter à 90 jours l'obligation de stockage de pétrole brut et de produits pétroliers et instaurer un régime communautaire de ces stocks;

e) concerter les politiques de production et d'importation de charbon; à cet égard, le vice-président reste opposé à la définition de contingents quantitatifs de production. Pour lui, il s'agit uniquement de mettre à la disposition des producteurs et utilisateurs un cadre politique et juridique, destiné à leur faciliter les décisions d'investissements ou d'approvisionnement;

f) effectuer des enquêtes périodiques sur le niveau des prix effectivement appliqués sur les marchés des différents sources d'énergie dans la Communauté.

E U R O F L A S H

- P. 16 - AUTOMOBILE - Yougoslavie: Nouveaux accords RENAULT/LITOSTROJ.
- P. 16 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Belgique: Association belgo-britannique dans EPOXIDE INTERNATIONAL. France: Création prochaine de CIMENTS DE BIACHE; Participation néerlandaise dans CIE FINANCIERE DE PROMOTION. Pays-Bas: HÖHNS NEDERLAND est à capital allemand.
- P. 17 - CHAUSSURE - France: SALAMANDER développe sa filiale de Paris.
- P. 18 - CHIMIE - Argentine: MILUZ SAICIF passe sous le contrôle d'AKZO. Belgique: REXON s'installe à Bruxelles. France: Association franco-allemande dans COLLES & RESINES ADHESIVES DU MIDI; Rétrocessions réciproques entre UGINE-KUHLMANN et CHIMIQUE DES CHARBONNAGES. Pays-Bas: NOVACEL s'installe à Amsterdam. Suisse: CHEMOTECHNIK GES. FÜR CHEMISCH-TECHNISCHE VERFAHREN & APPARATE ouvre une succursale à Bâle.
- P. 20 - COMMERCE - Allemagne: INTERGROUPGES. obtient la représentation de MESSNER-HIRTH EXPORT. France: Association MITSUKOSHI/IMPEX; STE COMMERCIALE EUROPEENNE est à capital allemand; AGACHE-WILLOT réorganise AU BON MARCHE et BELLE JARDINIÈRE.
- P. 21 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: DRAKE, SHEAHAN/STEWART DOUGALL s'installe à Düsseldorf.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: STANDARD ELEKTRIC LORENZ prend le contrôle absolu de GRAETZ; BASF reprend certaines activités de CORNET-MUSIC. France: BELL & HOWELL fusionne ses filiales de Clichy/Hts-de-Seine; BLOMBERG WERKE ferme sa filiale de Strasbourg. Pays-Bas: SONAB s'installe à Amsterdam; "HOLLAND AMERIKA-LIJN prend le contrôle de NIEUWE ROTTERDAMSCH E INSTRUMENTENFABRIEK OBSERVATOR.
- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Les accords ALFA-LAVAL/BROWN BOVERI-YORK KÄLTE- & KLIMATECHNIK; IBAG VERTRIEB reprend certains actifs à GUTEHOFFNUNGSHÜTTE STERKRADE. Autriche: USSFELLER & GOPPERT est d'origine allemande. Belgique: Constitution définitive de MERCURY OUTBOARDS EUROPE. Espagne: STRATEUROP est filiale de ETS CARPANO & PONS; JURID WERKE prend le contrôle absolu de DAIM; FAEMA réduit sa participation dans sa filiale de Barcelone. France: G. L. REXROTH devient majoritaire dans OLAER HYDRAULIQUE; O. P. A. de BIC sur FLAMINAIRE. Grande-Bretagne: BUSCH (U.K.) est à capital allemand. Italie: Prise d'intérêt de STÄCKER & OLMS dans GENERAL THERM; Nouveaux accords GENERAL ELECTRIC/BREDA TERMOMECC-

CANICA; Concentration au profit d'ATLANTIC ELECTRIC. Japon: Une licence C.N.M.P. -BERTHIEZ pour SEISAKUSHO. Pays-Bas: HOLSTEIN & KAPPERT s'installe à Breda.

- P. 25 - EDITION - Allemagne: Simplification chez VERLAG DR. HAAS. Belgique: KEN COOK s'installe à Bruxelles. France: Association américano-française dans KINNEY-FILIPACCHI MUSIC. Italie: BELWIN-MILLS est à capital américain.
- P. 26 - ELECTRONIQUE - Allemagne: Association germano-américaine dans BOURNS-KETRONIC. France: Association RCA/THOMSON-BRANDT; Constitution définitive de STE D'ETUDES POUR LA MONTRE ELECTRONIQUE. Pays-Bas: MILES ROMAN s'installe à Amsterdam; ELECTRON FRIESLAND appartient à RIJN-SCHELDE. Suisse: HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX ferme sa filiale de Bâle.
- P. 28 - FINANCE - Allemagne: HELVIS MANAGEMENT CORP. ouvre une succursale à Munich; Concentration au profit de VOLKSBANK ROSENHEIM. France: HELSINGFORS AKTIEBANK devient actionnaire de BANQUE TRANSATLANTIQUE. Italie: Concentration au profit de BANCA TOSCANA. Japon: BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS prépare l'ouverture d'une représentation à Tokyo. Luxembourg: CROSS appartient à KLEINWORT BENSON; Association belgo-espagnole dans GLOBARD INTERNATIONAL HOLDING; LIMMAT et PONTRE-SINA sont créées par DEPOSIT & FINANCE BANK; INTERNATIONAL OIL & DRILLING est d'origine suisse, et ATLANTIDE d'origine française. Paraguay: DEUTSCHE UBERSEEISCHE BANK ouvre une succursale à Asuncion. USA: BANCO DI ROMA prend 33,3 % dans EUROPARTNER'S SECURITIES CORP. INVESTMENT BANKERS.
- P. 31 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: DISTILLERS CORP. -SEAGRAM'S devient actionnaire de BURGEFF & C°; Les accords C.J. VAN HOUTEN/LEONHARD MONHEIM; Concentration au profit de EINBECKER BRAUHAUS; MORITZ THIENELT devient actionnaire de WILKO BRENNEREIEN DR. GEIST. Luxembourg: FINANCIERE DES BOISSONS & DE L'ALIMENTATION est filiale d'INTERBRA.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne: EGIDIUS JANSSEN est à capital néerlandais; SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM prend indirectement 25 % dans HAENDLER & NATERMANN; FIWA STAHLBAU est d'origine yougoslave; Les intérêts de CIE FRANCAISE DE PRODUITS METALLURGIQUES dans GÜTERWAGEN-VERTRIEBS. Autriche: BIRCO-THERM est à capital allemand. Espagne: MAIN-METALL-GIESSEREI FRITZ SCHORR s'installe à Torrelavega/Santander. Japon: INDUSTRIEWERK SCHAEFFLER devient actionnaire de TOYO BEARING MANUFACTURING. Pays-Bas: Naissance de KAISER PREUSSAG ALUMINIUM; Création de PILLAR EUROPE MANUFACTURING. USA: Rupture des négociations PECHINEY/G.D. SEARLE.
- P. 34 - MINES - USA: CARBONA MINING est filiale de KOHLEN-GROSS-HANDEL LANGE, KÜHL & C°.

- P. 34 - PAPIER - Allemagne: Nouvelle simplification chez PAPIERWERKE WALDHOF ASCHAFFENBURG.
- P. 35 - PARFUMERIE - Grande-Bretagne: HYGIENE DERMATOLOGIQUE DE VICHY s'installe à Londres. Italie: Concentration au profit de DART INDUSTRIES ITALIA.
- P. 35 - PETROLE - Pays-Bas: OCCIDENTAL PETROLEUM prend le contrôle de TWENTSCHE AARDOLIE ONDERNEMING; Création de SHELL FINANCIERINGS MIJ.
- P. 36 - PHARMACIE - France: Concentration au profit de LABORATOIRES MILLOT. Italie: LABORATOIRES GOUPIL s'installe à Milan.
- P. 36 - PLASTIQUES - France: COGEPLAST assurera la représentation de GALVAR-PLAST; Création de DUBIGEON-PLASTIQUE. Italie: POLYPENCO est filiale de POLYMER.
- P. 37 - PUBLICITE - Grande-Bretagne: Les accords AMO PUBLICITE/ROBINSON SCOTLAND & PARTNERS. Italie: INTERPUBLIC GROUP prend le contrôle de DORLAND CRAWFORD ITALIANA; Association italo-américaine dans G. & M. MANAGEMENT CONSULTANTS.
- P. 38 - TEXTILES - Belgique: TEXFI INDUSTRIES ouvre une succursale à Bruxelles; P. KAUFMANN ferme sa filiale de Bruxelles. France: Association franco-suisse dans COMMERCIALE NORIDEM; LEE COOPER réorganise ses intérêts à Amiens.
- P. 39 - TRANSPORTS - Allemagne: LAGERHAUS & SPEDITION ouvre une succursale à Freilassing-Traunstein. Belgique: INDEPENDANTE DE TRANSPORTS EUROPEENS ferme sa filiale de Bruxelles. France: INTEGRATED CONTAINER SERVICES ouvre une succursale à Paris. Pays-Bas: SOFFRITTI-NEDERLAND prend la représentation de SKYWAYS AIR CARGO et d'INTERCITY TRUCKS; KÜHNE & NAGEL réorganise certaines activités.
- P. 40 - DIVERS - Allemagne: P. C. FISHER PEN (stylos à bille) se donne une filiale de vente à Stuttgart. Belgique: I. D. C. (SHANNON) (négoce de diamants) s'installe à Anvers. France: CORDOTEX FRANCE (conditionnement de liquides) est à capital suisse.
-

AUTOMOBILE

(610/16) Assemblant depuis septembre 1969 (cf. n° 529 p.15) certains modèles de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 609 p.18), l'entreprise yougoslave LITOSTROJ. de Ljubljana (cf. n° 542 p.26) a mis en route un programme d'extension comprenant la construction : 1) d'une usine de pièces détachées (notamment arbres à cames) Renault d'une capacité de 1 million d'unités/an; 2) d'une usine d'assemblage d'une capacité annuelle de 30.000 véhicules Renault.

Les investissements nécessaires (Dinars 477 millions) seront pour partie financés par RENAULT (Dinars 60,8 millions) ainsi que par l'INTERNATIONAL INVESTMENT CORP. FOR YUGOSLAVIA SA-I. I. C. Y. de Luxembourg (cf. n° 564 p.31) et la BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION & LE DEVELOPPEMENT-BIRD (cf. n° 584 p.41).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(610/16) Animée par MM. W.H. Pollet et J.F. Helsen, la firme belge de bitumes et asphaltes pour travaux publics KEMPISCH ASPHALT-BEDRIJF-K.A.B. N.V. (Herentals) s'est associée à des intérêts britanniques (minoritaires), portés par MM. Martin H. Draper et R.C. Glover (Bristol), pour créer à Herentals l'entreprise de matériaux de construction et étanchéité EPOXIDE INTERNATIONAL N.V. (capital de FB. 2 millions).

(610/16) Aux termes d'un accord conclu entre les groupes CIE DES FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY BIACHE SA (cf. n° 609 p.26) et POLIET & CHAUSSON SA, le premier a confié au second son complexe cimentier de Biache-Saint-Vaast/Pas-de-Calais en gérance libre. Dans une seconde étape prévue pour le début 1972, ce complexe, qui comprend deux carrières, deux fours à clinker (1.200 t./j. et 800 t./j.), un four à laitier, un atelier de broyage, une sacherie et un port privé - le tout représentant une capacité de 750.000 t./an - sera apporté à une société à créer sous le nom de CIMENTS DE BIACHE SA en tant que filiale absolue de POLIET & CHAUSSON.

(610/17) L'entreprise allemande de menuiserie pour parquets, huisseries, etc... GEORG HÖHNS oHG (Bothel üb. Rotenburg) s'est donnée à Amsterdam une filiale commerciale, HÖHNS NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 250.000), dirigée par M. Robbert P.A. Otto.

Animée par M. Heinz Theodor Höhns et contrôlée par la compagnie GEBR. HÖHNS KG (Bothel), la fondatrice réalise avec plus de 300 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 20 millions. Ses principales filiales ou affiliées en République Fédérale sont les sociétés HAASEN KG-PARKETT (Düsseldorf-Oberkassel), THEODOR HÖHNS KG-SARGFABRIK (Kirchborchen), JOSEF RIESE KG (Köln-Longerich) et HANSA-FUSSBÖDEN (Bremen).

(610/17) Récemment créée à Paris au capital initial de F. 1 million, la société de promotion immobilière CIE FINANCIERE DE PROMOTION SA, que préside M. Jean Cambournac, compte quelque 30 actionnaires, parmi lesquels:

- 1) les compagnies ou groupes d'assurances LEVENSVERZEKERING MIJ. UTRECHT N.V. d'Utrecht (groupe A.M.E.V.-ALGEMENE MIJ. TOT EXPLOITATIE VAN VERZEKERINGSMIJNEN N.V. - cf. n° 600 p.16), U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. n° 602 p.20), CAISSE D'ASSURANCE & DE PREVOYANCE MUTUELLE DES AGRICULTEURS (Paris), DEVOIR & PREVOYANCE SA (groupe "PREVOIR" - cf. n° 545 p.17), MUTUELLE GENERALE FRANCAISE du Mans/Sarthe (cf. n° 589 p.17), L'ABEILLE SA (cf. n° 605 p.30) et LA PRESERVATRICE SA (cf. n° 589 p.17);
- 2) les organismes GROUPEMENT FONCIER FRANCAIS-G.F.F. SA (Paris) et OFFICE CENTRAL INTERPROFESSIONNEL DE LOGEMENT (Paris);
- 3) les banques B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 606 p.26), BANQUE DE L'UNION PARISIENNE C.F.C.B., BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA (cf. n° 609 p.26), BANQUE WORMS & CIE SA (cf. n° 602 p.38);
- 4) la compagnie PETRO-FRANCE SA (groupe NAHMIAS - cf. n° 601 p.14), etc...

CHAUSSURE

(610/17) Le groupe allemand d'articles chaussants SALAMANDER AG de Kornwestheim (cf. n° 607 p.23) a doté sa filiale de Paris SALAMANDER FRANCE SA (capital de F. 6 millions), que dirige M. Gérard Lieser, d'une succursale à Marseille.

Le groupe, qui a récemment conclu un accord de coopération industrielle et technique avec la filiale à Paris ANDRE INTERNATIONAL SA de son homologue français STE NOUVELLE ANDRE SA, dispose en France du contrôle des entreprises SALAMANDER SETEX SA (Strasbourg), SALAMANDER ALSACE-LORRAINE Sarl (Niedermörsch/Bas Rhin, avec établissement secondaire à Ensisheim/Bas-Rhin) et ETS PAUL ARNOUX SA (Romans/Drôme).

CHIMIE

(610/18) Membre à Düsseldorf du groupe BEATRICE FOODS C° de Chicago/Ill. (cf. n° 598 p.29), la firme d'engineering chimique CHEMOTECHNIK GES. FÜR CHEMISCH-TECHNISCHE VERFAHREN & APPARATE mbH (capital de DM. 0,3 million) a ouvert à Bâle une succursale dirigée par MM. Christoph Sarasin et Ernst Henrich.

Le groupe américain possède une autre filiale en République Fédérale, EURO CANDY-SÜSSWAREN GmbH (Pinneberg), qui a elle-même le contrôle à 60 % de la firme de confiserie et gomme à mâcher OK-KAUGUMMI E.A. WALTER SCHUMANN KG (Pinneberg).

(610/18) Le groupe BASF-BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. n° 604 p.35) s'apprête à renforcer ses intérêts industriels en France dans le domaine des résines et colles urée-formol en s'associant à parité à Toulouse avec la filiale AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA (cf. n° 604 p.19) du groupe public E. M. C. -ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA (Paris). Cette association donnera naissance à une affaire du nom de CORAM-COLLES & RESINES ADHESIVES DU MIDI SA (Toulouse) qui, opérationnelle en 1972, aura une capacité de 60.000 t./an.

BASF était déjà associé - à travers sa filiale WINTERSHALL AG de Celle (cf. n° 603 p.15) - au groupe E. M. C. au sein de l'entreprise d'engrais "N.P.K." complexes PEC-RHIN-PRODUITS & ENGRAIS CHIMIQUES DU RHIN SA d'Ottmarsheim/Haut-Rhin (cf. n° 591 p.34).

(610/18) La filiale à Amsterdam AKZO COATING N.V. du groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 608 p.20) s'est assurée le contrôle à Buenos Aires de la firme de peintures, vernis et laques MILUZ SAICIF (460 employés), licenciée de la compagnie française ASTRAL SA (cf. n° 598 p.17) - elle-même passée début 1970 sous le contrôle d'AKZO (cf. n° 544 p.22).

Le groupe néerlandais était déjà présent en Argentine avec une participation de 40 % à La Plata dans la firme de fibres et fils synthétiques PETROQUIMICA SUDAMERICANA SA (cf. n° 474 p.30).

(610/18) La firme de produits chimiques REXON CORP. de Los Angeles/Cal. s'est donnée une filiale à Ixelles-Bruxelles, REXON SA (capital de FB. 3 millions), que préside M. Louis Lesseliers (Anvers).

(610/19) Membre du groupe "GILLET" à travers le holding PRICEL SA (cf. n° 607 p.34), la société de produits chimiques à base de cellulose NOVACEL SA de Paris (cf. n° 592 p.24) a renforcé ses intérêts commerciaux au Benelux - une filiale créée en 1970 à Bruxelles, NOVABEL SA (cf. n° 562 p.20), transformée depuis en NOVACEL BELGIUM SA - en installant une filiale à Amsterdam, NOVACEL NEDERLAND N.V. (capital autorisé de Fl. 1 million), dont il partage le contrôle avec sa filiale à Paris BLANOCEL Sarl (cf. n° 190 p.28).

Connue pour ses marques Spontex (éponges), Chamex (toiles), Nexbril (tampons), Aéroblocs (déodorisants), Blanose (carboxyméthylcellulose), Rubafix (adhésifs en rubans), Vapol (insecticides), etc..., la fondatrice - qui a émis récemment un emprunt de F. 50 millions à 8,75 % pour financer son expansion - est associée à parité avec : 1) le groupe américain UNION CARBIDE CORP. dans la firme de boyaux celluloses VISCORA SA de Paris (cf. n° 402 p.19); 2) le groupe DOLLFUS MIEG & CIE SA (Paris) dans la manufacture de non tissés et tissus enduits INTISSEL SA de Roubaix (cf. n° 548 p.37).

(610/19) Aux termes d'un accord conclu à Paris entre le groupe UGINE-KUHLMANN SA (cf. n° 607 p.34) et la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-SCC SA (groupe CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA - cf. n° 604 p.42), le premier a cédé à la seconde sa participation dans leur filiale, jusqu'ici paritaire, STE COURRIERES KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 604 p.19). Celle-ci, qui a réalisé en 1970 avec son usine de polystyrène (Dieuze/Moselle) un chiffre d'affaires de F. 120 millions, sera fusionnée avec la STE CHIMIQUE DE DIEUZE SA (St-Avold/Moselle), nouvellement formée par S. C. C. à cet effet (cf. n° 603 p.16).

En contrepartie, la seconde a cédé au premier : 1) sa participation dans leur filiale jusqu'ici paritaire ANILOR SA (St-Avold), qui, spécialisée dans les nitrobenzènes et l'aniline, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 24 millions; 2) ses intérêts dans une usine de formol qu'ils exploitaient jusqu'ici en compte à demi à Niort/Deux-Sèvres (10.000 t./an de formol 100 %).

UGINE KUHLMANN reste présent dans le domaine des dérivés du styrène à travers ses filiales PLASTIMER SA (Clichy/Hts-de-Seine) - en association paritaire avec le groupe RHONE-POULENC SA à travers PROGIL SA (cf. n° 607 p.34) - ainsi que STE DISPERSIONS PLASTIQUES SA, en association paritaire avec le groupe B. A. S. F. -BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. supra). Le groupe a par ailleurs définitivement arrêté les modalités de sa fusion avec PECHINEY SA : l'opération s'effectuera par constitution d'un holding coiffant une série de sociétés d'exploitation (existantes ou à créer). UGINE-KUHLMANN a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 4,5 milliards (consolidé F. 6,3 milliards), dont 51 % en chimie et 49 % en métallurgie; le chiffre d'affaires de PECHINEY s'est établi pour la même période à F. 2,1 milliards (consolidé F. 8,6 milliards).

COMMERCE

(610/20) Le groupe de grands magasins MITSUKOSHI LTD de Tokyo prépare l'ouverture à Paris d'un magasin de vente au détail, notamment d'articles traditionnels de l'artisanat japonais.

Il y sera associé à l'entreprise de commerce international IMPEX SA de Paris (cf. n° 585 p.22) - filiale à 68 % (directement et indirectement) du groupe SCHNEIDER SA (cf. n° 604 p.26) et affiliée pour 21 % à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. SA (cf. n° 589 p.37) ainsi que pour 20 % à la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 607 p.27).

(610/20) Animée par MM. Kenneth J. Powell, A.W. Samjeske et E.R. Schmitz, la firme de Bad Godesberg-Bonn INTERGROUP-GESELLSCHAFT FÜR VERMITTLUNG & VERTRIEB VON INDUSTRIEGÜTERN & LIZENZEN mbH a obtenu la représentation en République Fédérale de la compagnie américaine d'import-export de matériels militaires MESSNER-HIRTH EXPORT CORP. (New York).

(610/20) Le groupe textile français STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA de Pérenchies/Nord (cf. n° 609 p.34) a procédé à une restructuration de ses intérêts dans le secteur des grands magasins, où il contrôle les compagnies de Paris AU BON MARCHE MAISON ARISTIDE BOUCICAUT SA (cf. n° 561 p.21) et SA BELLE JARDINIERE (cf. n° 523 p.22). Celles-ci ont formé à parité la société LE BON MARCHE, SA DES MAGASINS B.M. & B.J. (capital initial de F. 100.000), chargée, sous la présidence de M. Bernard Willot, d'assurer l'unification de leurs activités de distribution et la gestion commune de leurs magasins, tant à Paris qu'en province.

AU BON MARCHE s'est par ailleurs donné : 1) une filiale absolue à Paris, SA DE VENTE PAR CORRESPONDANCE DU BON MARCHE (capital initial de F. 100.000), que préside M. Jean Clisson et à laquelle elle fera apport de son Département "vente par correspondance" de Wissous/Essonne; 2) quatre filiales absolues (capital initial de F. 200.000) destinées à servir de cadre à une importante opération immobilière à Paris : STE FONCIERE SEVRES-VELPEAU SA, STE FONCIERE BAC-BABYLONE SA (que préside M. Jean Clisson), STE FONCIERE SEVRES-BAC SA et STE FONCIERE DE WISSOUS SA (que préside M. Roger Delabarre).

(610/20) Des intérêts allemands portés par M. Wolfgang Anterist (Sarrebbruck) ont été à l'origine en France de la firme d'import-export STE COMMERCIALE EUROPEENNE-EUROPAISCHE HANDELSGES. Sarl (Stiring-Wendel/Moselle) au capital de F. 20.000.

CONSEIL ET ORGANISATION

(610/21) Née de la récente concentration à New York des firmes de conseil en marketing et organisation DRAKE, SHEAHAN, SWEENEY & HUPP et STEWARD, DOUGALL & ASSOCIATES, la société DRAKE SHEAHAN/STEWART DOUGALL INC. (cf. n° 599 p.18) a pris pied en République Fédérale avec la formation d'une filiale à Düsseldorf, DRAKE SHEAHAN/STEWART DOUGALL GmbH, dirigée par MM. Andrew J. Poruks et Frieder E. Raedeker.

La fondatrice est présente depuis fin 1970 à Bruxelles avec une filiale sous son nom (capital de FB. 50.000), dirigée par MM. Neil Drake et Richard Sweeney.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(610/21) Membre du groupe public de Stockholm STATSFÖRETAG A/B et affiliée au groupe SVENSKA UTVECKLING A/B-SUAB (Stockholm), la firme d'appareils électriques audiovisuels et de télécommunications SONAB A/B (Solna) a installé à Amsterdam une filiale commerciale sous son nom (capital autorisé de Fl. 0,5 million), dirigée par M. J.W. ten Broeke.

Elle y est associée à parité au groupe de matériels électriques et électroniques d'enregistrements sonores et audiovisuels pour télévision, cinéma, etc... M.M. CHANOWSKI PRODUCTIONS N.V. d'Amsterdam (cf. n° 578 p.27).

(610/21) Le groupe de transports maritimes de Rotterdam N.V. AMERIKAANSCH STOOMVAART-MIJ. "HOLLAND-AMERIKA LIJN" (cf. n° 602 p.37) a diversifié ses intérêts en prenant le contrôle à Rotterdam de la firme d'instrumentation électrique pour l'industrie et la navigation N.V. NIEUWE ROTTERDAMSCH INSTRUMENTENFABRIEK OBSERVATOR. Animée par M. W.A.G. van den Broek, celle-ci, qui occupe 300 personnes à son siège et dans ses succursales d'Amsterdam et Pernis, était notamment affiliée jusqu'ici au groupe d'Amsterdam N.V. NED. PARTICIPATIE MIJ. (cf. n° 567 p.21).

(610/21) Spécialiste d'instrumentation électrique et électronique, équipements photo et cinématographiques, appareillage audiovisuel, le groupe de Chicago BELL & HOWELL INC. (cf. n° 529 p.32) a rationalisé ses intérêts en France en fusionnant ses filiales de Clichy/Hts-de-Seine BELL & HOWELL INSTRUMENTS Sarl et BELL & HOWELL FRANCE SA au profit de la seconde (capital de F. 1 million), qui a reçu des actifs estimés (bruts) à F. 5,1 millions.

Les autres principaux intérêts du groupe chez les Six sont des filiales sous son nom à Milan, Friedberg/Essen et Auderghem/Bruxelles.

(610/22) Le groupe BASF (cf. supra, p.18) a négocié la reprise, à compter de juillet 1971, des activités dans le domaine de la fabrication de cassettes de reproduction des sons de la société CORNET-MUSIC GmbH & C° KG (Lövenich-Junkersdorf), filiale de la compagnie CORNET-MUSIC GmbH (Cologne) qu'animent MM. Heinz Gietz et Günter Ilgner.

(610/22) Le constructeur allemand de machines à laver BLOMBERG WERKE KG (Ahlen/Westf.) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Strasbourg, BLOMBERG (FRANCE) & CIE, MACHINES A LAVER Sarl (capital de F. 150.000) et en a confié la liquidation à Mme Marie-Anne Ortholf.

(610/22) Membre à Stuttgart du groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. n° 607 p.17), la compagnie STANDARD ELEKTRIC LORENZ AG (cf. n° 597 p.19) a négocié la reprise à la société WESTFALISCHE KUPFER- & MESSINGWERKE AG, VORM. CASP. NOELL de Lündenscheid (cf. n° 497 p.32) - intégrée en 1970 dans la filiale VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG (cf. n° 604 p.34) du groupe METALLGESELLSCHAFT AG (Francfort) - de sa participation minoritaire dans la firme de matériels de radio et télévision GRAETZ KG d'Altena/Westf. (cf. n° 390 p.18), dont elle a ainsi désormais le contrôle absolu.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(610/22) Spécialiste en République Fédérale de pompes rotatives à vide, l'entreprise DR. ING. KARL BUSCH VERDICHTER-VAKUUMPUMPEN (Schopfheim/Baden) a pris pied en Grande-Bretagne avec l'installation à Selsdon/S. Croydon d'une filiale industrielle et commerciale, BUSCH (U.K.) LTD (capital de £ 10.000), dirigée par MM. Peter J. Clarke et K. Busch.

(610/22) Le groupe BRUNSWICK CORP. de Chicago/Ill. (cf. n° 607 p.22) a définitivement constitué à Ixelles-Bruxelles la société MERCURY OUTBOARDS EUROPE SA (capital de FB. 50 millions). Présidée par M. Kenneth Brooks Abernathy et dirigée par M. Warren Magnusen Doman, celle-ci a pour objet la gestion d'une usine de moteurs marins hors-bord (marque Mercury), dont la Division spécialisée du groupe, KIEKHAEFER CORP. (Fonds-du-Lac/Wisc.), a récemment entrepris la construction à Petit-Rechain/Verviers.

Opérationnelle fin 1971, la nouvelle unité emploiera, après un investissement de \$ 8 millions, quelque 125 personnes.

(610/23) L'entreprise allemande de machines de conditionnement de boissons ainsi que filtres pour industries alimentaire et chimique HOLSTEIN & KAPPERT MASCHINEFABRIK PHÖNIX GmbH de Dortmund-Wambel (cf. n° 347 p.24) s'est donnée aux Pays-Bas une filiale commerciale, HOLSTEIN & KAPPERT BENELUX N.V. (Breda) au capital de Fl. 100.000, dirigée par M. Jan van Campen et compétente dans les trois pays du Benelux.

Entreprise familiale réalisant avec 1.500 employés un chiffre d'affaires supérieur à DM. 78 millions, la fondatrice contrôle à Unna la firme ROSISTA GmbH (cf. n° 186 p.19) et elle possède sous son nom plusieurs filiales à l'étranger, notamment en Autriche (Vienne) et Suisse (Trimbach/Solothurn).

(610/23) Membre à Lahr/Main du groupe MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 607 p.35), la firme d'équipements de contrôle oléo-hydrauliques valves et pompes géantes G. L. REXROTH GmbH (cf. n° 599 p.22) est devenue majoritaire dans la compagnie OLAER HYDRAULIQUE SA de Colombes/Hts-de-Seine (cf. n° 570 p.26), qui assurait sa représentation en France.

Contrôlée jusqu'ici par la filiale de matériels électriques (marque Atlas) OLAER INDUSTRIES SA (anc. OLAER FRANCE TECHNIQUES HYDRAULIQUES de Bois-Colombes - cf. n° 474 p.17) du groupe THORN ELECTRICAL INDUSTRIES LTD de Londres (cf. n° 596 p.19), OLAER HYDRAULIQUE qui réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 15 millions, a été transformée en REXROTH SA (capital de F. 4 millions) sous la présidence de M. J. Mercier.

(610/23) L'entreprise française de construction mécanique, appareillage électroménager et électronique, transformation plastique, etc... ETS CARPANO & PONS Sarl de Cluses/Hte Savoie (cf. n° 372 p.14) a installé une filiale (75 %) industrielle en Espagne, STRATEUROP SA (Grenade) au capital de Ptas 55 millions, pour la fabrication de moulinets de pêche, cannes à pêche, leurres, etc...

En France, la fondatrice est intéressée dans ce secteur à travers sa filiale MITCHELL SA (Cluses), premier constructeur mondial de moulinets de pêche.

(610/23) Spécialiste de garnitures de freins, disques d'embrayages, matériels de friction pour machines, etc..., la société allemande JURID WERKE GmbH de Reinbeck-Hambourg (cf. n° 568 p.25) s'est assurée le contrôle absolu en Espagne de son affiliée DAIM SA de Prat de Llobregat (cf. n° 423 p.23), dont le capital a été porté à Ptas 24,5 millions.

JURID WERKE, filiale 51/49 des groupes BOHLEN INDUSTRIE GmbH d'Essen (cf. n° 603 p.33) et BENDIX CORP. de Detroit (cf. n° 601 p.21), est largement présente à l'étranger avec des filiales sous son nom à Bruxelles, Rotterdam et Sao-Paulo notamment. Ses principaux intérêts en République Fédérale sont les firmes FRITZ P. HENGHELD KG de Hambourg (75 %), ENERGIT GmbH (Renningen) et HERBERT MARSCHEL & C° GmbH (Siegen).

(610/24) L'entreprise de distributeurs automatiques, mou-lins et machines à café pour collectivités, etc... FAEMA SpA de Milan (cf. n° 517 p.22) a vu son contrôle sur sa filiale industrielle de Barcelone FAEMA SA (cf. n° 488 p.26) revenir de 90 % à 57,5 % à l'occasion de l'augmentation à Pts 170 millions du capital de celle-ci.

FAEMA (capital de Li. 3,5 milliards), qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 15 milliards, possède sous son nom plusieurs filiales ou affiliées à l'étranger, notamment à Francfort, Paris et Zurich, ainsi qu'à Lisbonne (UTILMOVE Lda).

(610/24) Un accord de coopération et de rationalisation dans le domaine de l'appareillage pour réfrigération, stérilisation et évaporation du lait a été conclu en République Fédérale entre la filiale ALFA-LAVAL GmbH de Bergedorf-Hambourg (cf. n° 600 p.20) du groupe suédois ALFA-LAVAL A/B (Tumba) et la firme de Mannheim BROWN BOVERI-YORK KÄLTE- & KLIMATECHNIK GmbH.

Animée par MM. Kurt Sollich et Norbert Willim, celle-ci est filiale 51/49 des compagnies BROWN BOVERI & CIE AG de Mannheim (sous contrôle suisse - cf. n° 608 p.22) et BORG-WARNER CORP. de Chicago (cf. n° 595 p.24).

(610/24) Des intérêts allemands portés par MM. Walter Ussfeller et Günter Göpfert (Ulm-Wiblingen) ont été à l'origine en Autriche (Ottning/Wels) de la firme de vente d'armes de chasse et de sport USSFELLER & GÖPFERT GmbH (capital de Sh. 100.000).

(610/24) La filiale à Milan BRED A TERMOMECCANICA & LOCOMOTIVE SpA du groupe public FINANZIARIA ERNESTO BRED A SpA (cf. n° 607 p.18) a élargi sa coopération industrielle avec le groupe GENERAL ELECTRIC C° de New York (cf. n° 605 p.23) par de nouveaux accords lui donnant la licence de fabrication et de vente en Italie de turbines et réducteurs à vapeur pour construction navale.

(610/24) Spécialiste en République Fédérale d'instruments scientifiques (baromètres notamment), la compagnie STÄCKER & OLMS KG (Hambourg) s'est assurée une participation dans l'affaire chargée de sa distribution en Italie, GENERAL THERM Sas (Milan) : le fonds de commandite de celle-ci a été porté à Li. 2 millions, et elle a été transformée en SUNDO THERM Sas.

(610/24) Une concentration a été négociée en Italie entre les entreprises associées d'appareillage électrodomestique ATLANTIC ELECTRIC SpA de Milan (cf. n° 217 p.17) et ATLANTIC MANUFACTURING C°-AMACO SpA (Morbegno/Sondrio) au profit de la première, transformée en ATLANTIC SpA (capital porté à Li. 1 milliard).

Animée par MM. Mario Belardo et G. Gentili, celle-ci possède plusieurs affiliées commerciales à l'étranger, notamment AMACO FRANCE Sarl (Paris) et ATLANTIC ELECTRIC (DEUTSCHLAND) GmbH (Düsseldorf).

(610/25) Filiale à 80,9 % de la SNECMA-STE NATIONALE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIATION SA de Paris (cf. n° 594 p.24), l'entreprise de mécanique aéronautique et de machines-outils de précision C.N.M.P.-BERTHIEZ SA de Paris (cf. n° 462 p.33) a accordé à son homologue d'Osaka OM SEISAKUSHO LTD la licence de fabrication et de vente de sa gamme de tours verticaux à commande numérique.

(610/25) La compagnie IBAG VERTRIEB GmbH (Neustadt-Weinstrasse) a repris à la compagnie d'Oberhausen GUTEHOFFNUNGSHÜTTE STER-KRADE AG (groupe G.H.H.-GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN de Nuremberg - cf. n° 605 p.15) son Département "machines de broyage et concassage de minerais", dont la gamme viendra compléter ses propres fabrications dans ce domaine.

IBAG est contrôlée par la filiale MANNHEIMER MASCHINENFABRIK MOHR & FEDERHAF AG de Mannheim-Rheinau (cf. n° 590 p.31) de la compagnie de Neustadt KORF MIDLAND ROSS AG (anc. IBAG INTERNATIONAL MASCHINENBAU AG - cf. n° 598 p.26) - qui a elle-même son contrôle partagé pour moitié par les groupes MIDLAND ROSS CORP. (Cleveland/O.) et KORF INDUSTRIE & HANDEL GmbH & Co KG (Baden-Baden).

(610/25) Après avoir repris à la famille Quercia son contrôle à 86,5 % sur la manufacture de briquets FLAMINAIRE-MARCEL QUERCIA SA de Paris (cf. n° 545 p.34), le groupe français de crayons et stylos à bille BIC SA de Clichy/Hts-de-Seine (cf. n° 601 p.38) a lancé, par l'intermédiaire de la STE GENERALE SA (cf. n° 608 p.33), une offre publique d'achat en vue de s'en assurer le contrôle absolu.

Au capital de F. 6 millions, FLAMINAIRE, qui emploie près de 700 personnes dans son usine de Redon/I. & V., réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 28 millions; elle dispose d'affiliées en Espagne (FLAMAGAS SA) et Grande-Bretagne (FLAMINAIRE GREAT BRITAIN LTD).

EDITION

(610/25) La firme américaine d'imprimerie et édition KEN COOK Co (Milwaukee/Wisc.) a pris pied en Belgique avec l'installation d'une filiale à Bruxelles, KEN COOK TRANSNATIONAL SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Ken Cook et dirige M. Thomas R. Slater.

(610/26) Membre du groupe de New York KINNEY NATIONAL SERVICE INC., la firme d'éditions musicales KINNEY MUSIC INTERNATIONAL INC. s'est associée à Paris avec M. Daniel Filipacchi pour y constituer la compagnie KINNEY-FILIPACCHI MUSIC SA (capital initial de F. 100.000). Celle-ci, dont l'objet est l'édition et la distribution en France des disques ("Atlantic", "Atco", "Elek", etc..) du groupe KINNEY (qui a notamment sous contrat Franck Sinatra, Dean Martin, Sammy Davis Jr., etc...), a été placée sous la présidence de son fondateur français.

Ce dernier est l'animateur du groupe FILIPACCHI, qui édite les magazines "Salut les Copains", "Mademoiselle Age Tendre", "Lui", "Jazz Magazine", "Photo", etc... et a récemment cédé son périodique "Super Hebdo" à la maison EDITIONS ROBERT LAFFONT SA de Paris (affiliée notamment pour 46,3 % au groupe de New York TIME INC. - cf. n° 589 p.28). Celle-ci l'a fusionné avec son propre hebdomadaire "Pop Music" (lancé en 1970), le nouveau "Pop-Music-Super Hebdo" étant distribué par le groupe FILIPACCHI.

(610/26) La maison d'édition de Mannheim VERLAG DR. HAAS KG (cf. n° 587 p.28) a procédé à une simplification de ses intérêts en fusionnant ses filiales MANNHEIMER MORGEN VERLAGS GmbH (un quotidien tirant à 200.000 ex.) et MANNHEIMER GROSSDRUCKEREI GmbH (imprimerie) au profit de la seconde, dont le capital sera doublé à DM. 2 millions.

Coiffée depuis peu par la compagnie de portefeuille DR. HAAS HOLDING KG dont les principaux actionnaires sont, avec 20,5 % chacun, le Dr. Karl Ackermann, et M. Friedrich Fr. Schilling von Cannstatt, la maison de Mannheim contrôle les sociétés SÜDWESTDEUTSCHE VERLANGANSTALT GmbH (100 %) et SYSTEM SERVICE MANNHEIM GmbH (90 %) et a un intérêt de 50 % dans la firme AZ-ALLGEMEINE ZEITUNG VERLAGS GmbH & C° KG.

(610/26) Des intérêts américains portés par MM. A.L. Schulman et A. Rosenman Jr. (New York) ont été à l'origine à Milan de la société d'éditions musicales BELWIN-MILLS Srl (capital de Li. 6 millions), présidée par M. Martin Winkler (New York) et dirigée par MM. Eugenio Clausetti et Guido Rignano (Milan).

ELECTRONIQUE

(610/26) Animée à Londres par MM. Michael Gassmann, C.T. Ross, F.G. Tombs et L.D. Ziman notamment, la firme de programmation et services en informatique MILES ROMAN LTD s'est donnée une filiale à Amsterdam, MILES ROMAN EUROPA N.V. (capital autorisé de Fl. 0,3 million), dirigée par M. Paulus P. Butzelaar.

(610/27) La compagnie de composants électroniques BOURNS INC. de Riverside/Cal. (cf. n° 586 p.30) a renforcé ses intérêts en République Fédérale - une succursale transformée en filiale sous son nom fin 1969 à Stuttgart (cf. n° 550 p.32) - en s'associant 51/49 avec la société de composants électro-optiques et électro-mécaniques KURT EICHWEBER PRÄZISIONSGERATEWERK (Hambourg) pour créer la firme BOURNS KETRONIC GmbH (capital de DM. 50.000), chargée de la promotion des matériels de sa Division C.A.I. et directement contrôlée par la filiale BOURNS AG (Zug/Suisse).

La compagnie américaine réalise dans 15 usines aux Etats-Unis un chiffre d'affaires annuel de \$ 56 millions. Elle possède plusieurs filiales en Europe, notamment à La Haye, Le Mans/Sarthe (OHMIC SA), Hounslow-Edimburgh, etc...

(610/27) Le groupe RCA CORP. de New York (cf. n° 605 p.25) négocie une association à Paris avec le groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 606 p.20) en vue de la constitution d'une filiale 49/51 destinée à la fabrication de tubes cathodiques "shadow mask" pour téléviseurs couleur selon le brevet de RCA.

THOMSON, par l'intermédiaire de sa filiale THOMSON-CSF SA, avait repris fin 1969 (cf. n° 531 p.35) au groupe FLOIRAT (Paris) le contrôle à 60 % de la société FRANCE-COULEUR SA (cf. n° 547 p.27) qui, après avoir mis au point le "tube à grille" pour téléviseurs couleur SECAM, étudie actuellement les possibilités de les produire en série. Dans la perspective de cette fabrication, le groupe avait engagé des négociations avec la compagnie italienne ERGON SpA (Anagni/Roma). L'échec de ces négociations a récemment (cf. n° 606 p.19) conduit cette dernière - et sa compagnie-soeur VOXSON FARET-FABBRICA APPARECCHI RADIO & TELEVISIONE SpA - à passer sous le contrôle à 50 % du groupe britannique EMI-ELECTRIC & MUSICAL INDUSTRIE LTD de Hayes/Mddx.

THOMSON-HOUSTON a dernièrement élevé son capital à F. 272,1 millions pour avoir absorbé ses filiales MOTEURS ELECTRIQUES SEGAL & CIE SA de St-Denis/Seine-S-Denis (actifs bruts de F. 3,8 millions), STE INDUSTRIELLE & IMMOBILIERE DU 53 BOULEVARD ORNANO SA de St-Denis (F. 5,5 millions), STE CONORD SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (F. 5,1 millions) et STE INDUSTRIELLE & IMMOBILIERE HOTCHKISS-PLEYEL SA de St-Denis (F. 18,6 millions).

(610/27) Spécialiste en Belgique d'instrumentation électronique, scientifique et appareils de laboratoires, la compagnie ETS HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX SA d'Evere (cf. n° 460 p.29) a décidé de mettre fin aux activités de sa filiale de Bâle H.V.L. SA (cf. n° 202 p.22), qu'animent MM. Baudouin Lagasse de Loch, Roland Charpiloz et A. Heini, et elle en a confié la liquidation à la société TESTOR TREUHAND & STEUERBERATUNGS AG (Bâle).

(610/28) Décidée récemment (cf. n° 595 p.28), la constitution en France de la STE D'ETUDES POUR LA MONTRE ELECTRONIQUE SA (Besançon) est devenue effective. Avec pour objet l'étude et la réalisation de prototypes de montres électroniques fonctionnant avec un oscillateur à quartz, la nouvelle affaire (capital de F. 200.000), que préside M. Marcel Hoyaux (JAZ) et dirige M. Pierre Voyelle (THOMSON-CSF), a eu pour fondateurs : avec 30 % la STE DE DEVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE SA; avec 20 % chacun THOMSON-CSF SA (cf. n° 606 p.19) et le GROUPEMENT DES FABRICANTS FRANCAIS D'EBAUCHES DE MONTRES (Paris); avec 10 % JAZ SA (Paris) et avec 5 % chacune les entreprises CATTIN & CIE SA (Morteau/Doubs), ETS CUPILLARD RIEME & CHARTIER SA (Morteau), FINHOR-FINANCIERE HORLOGERE SA et YEMA Sarl (Besançon).

STE DE DEVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE est une compagnie de portefeuille créée en 1969 sous les auspices d'un consortium de fabricants de matériels d'horlogerie et de banques comprenant notamment le CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 609 p.27). Le GROUPEMENT DES FABRICANTS réunit notamment les firmes FRANCE-EBAUCHES SA (Annemasse/Hte Savoie) et L'HORLOGERIE DE SAVOIE (LORSA) SA (Ville-le-Grand/Hte Savoie). Enfin, FINHOR est filiale commune des ETS ANGUENOT FRERES SA et ETS HUBERT LAMBERT & FILS SA (Villers-le-Lac/Doubs).

(610/28) Le groupe de Rotterdam RIJN-SCHELDE MACHINEFABRIEKEN & SCHEEPSWERVEN N.V. (cf. n° 540 p.31) a formé à Leeuwarden l'entreprise d'appareillages et instrumentation électronique de mesure et contrôle ELECTRON FRIESLAND N.V. (capital de Fl. 250.000), dirigée par M. Jacob Bout et directement contrôlée par la filiale de Breda MACHINEFABRIEK BREDA v/h BACKER & RUEB N.V. (cf. n° 444 p.27).

FINANCE

(610/28) La banque finlandaise HELSINGIN OSAKEPANKKI-HELSINGFORS AKTIEBANK (Helsinki-Helsingfors) est devenue actionnaire à Paris de la BANQUE TRANSATLANTIQUE SA (cf. n° 593 p.23).

Filiale à 54,7 % du groupe C. I. C. -CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (Paris), celle-ci est également affiliée aux banques de Göteborg GOTEBORGS BANK AG (cf. n° 509 p.32), d'Oslo CHRISTIANA BANK Og. KREDITKASSE A/S (cf. n° 582 p.24), de Munich BAYERISCHE VEREINSBANK AG (cf. n° 609 p.27), de Rome BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA (cf. n° 607 p.26), de Montréal BANK OF MONTREAL LTD et de New York BANKERS TRUST C° - laquelle s'est récemment donnée une filiale absolue à Zurich, BANKERS TRUST AG (capital de FS. 20 millions).

(610/29) Membre du groupe public de Rome I.R.I. - ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE, la BANCO DI ROMA SpA (cf. n° 595 p.31) a négocié la prise d'une participation de 33,3 % à New York dans la compagnie EUROPARTNER'S SECURITIES CORP. INVESTMENT BANKERS au capital de \$ 5 millions (cf. n° 592 p.39), filiale paritaire jusqu'ici du CREDIT LYONNAIS SA (Paris) et de la COMMERZBANK AG (Düsseldorf).

(610/29) Animée par MM. Fr. Braunschwing, H. Mehling et A. Riemer, la compagnie de gestion de portefeuille de Genève HELMAC-HELVIS MANAGEMENT CORP. AG (anc. HELVIS MANAGEMENT SA) a ouvert à Munich une succursale que dirige M. Lyon Herbert.

(610/29) Filiale à Berlin et Hambourg de la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 601 p.16), la DEUTSCHE UBERSEEISCHE BANK AG (cf. n° 586 p.31) a renforcé son implantation en Amérique Latine en ouvrant à Asunción/Paraguay, à l'enseigne "BANCO ALEMAN TRANSATLANTICO" (cf. n° 578 p.30), sa troisième succursale de la région - après celles de Buenos-Aires (avec agences à Rosario/Santa Fé) et de Sao-Paulo/Brésil.

(610/29) Le groupe bancaire de Londres KLEINWORT BENSON LTD (cf. n° 603 p.25) a confié à ses filiales de Bruxelles KLEINWORT BENSON (EUROPE) SA et NUCLEAR FUEL FINANCE SA-NUFFIN (cf. n° 485 p.30) le soin de former à Luxembourg la société de portefeuille CROSS SA (capital de F. Lux. 20 millions), dont les premiers administrateurs sont MM. Brian Rowntree, Jacques Delvaux et Roger van Ooteghem.

A Luxembourg, le groupe dispose déjà d'intérêts - directs ou indirects - dans les compagnies KLEINWORT BENSON (JAPAN) FUND SA, FINATOUR-CIE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE SA (cf. n° 436 p.29), GESTION KB INCOME FUND SA (cf. n° 378 p.28), SOGEFINA-STE DE GESTION FINANCIERE SA (cf. n° 581 p.36), etc...

(610/29) La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 608 p.33) prépare l'ouverture d'une représentation à Tokyo. Par ailleurs, sa filiale de portefeuille (66,6 %) de Nouméa STE NEOCALEDONIENNE DE DEVELOPPEMENT & DE PARTICIPATION SA (cf. n° 597 p.28) a définitivement constitué la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS DE NOUVELLE CALEDONIE SA (capital de F. CFA. 200 millions), que préside M. Pierre Decker et où elle est associée 70/30 avec la BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION de San Francisco/Cal. (cf. n° 606 p.24).

BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS et BANK OF AMERICA sont liées depuis 1966 au sein de la compagnie AMERIBAS HOLDING SA (Luxembourg) et, depuis mars 1971 au sein de la société financière AMERIBAS N.V. (Amsterdam).

(610/30) Une concentration est en cours en Italie entre la BANCA COMMERCIALE DI SAN GIOVANNI VALDARNO SpA (S. Giovanni Valdarno/Arezzo), animée par M. Guido Baldi, et la BANCA TOSCANA SpA de Florence (capital de Li. 4 milliards) au profit de celle-ci, que préside le Prof. Enzo Balocchi.

(610/30) Des intérêts belges, portés notamment par MM. Mark Shepard et Henry Globen (Liège), et espagnols, portés par M. Charles Brophy (Madrid), ont été à l'origine à Luxembourg de la compagnie de portefeuille GLOBARD INTERNATIONAL HOLDING CORP. SA (capital de F. Lux. 100.000).

(610/30) Filiale à Luxembourg de la TRANSIT BANK AG de Zurich (cf. n° 607 p.28), la DEPOSIT & FINANCE BANK SA - dont la récente augmentation de capital à F. Lux. 50 millions a été souscrite par la SAFEMCO-SELECTED AMERICAN FUNDS ENTERPRISES MANAGEMENT CORP. LTD (Panama) - a présidé à la création à Luxembourg de deux compagnies de portefeuille : LIMMAT SA (capital de F. Lux. 100.000) et PONTRESINA SA (F. Lux. 100.000).

(610/30) Des intérêts suisses ont été à l'origine à Luxembourg de la compagnie de portefeuille INTERNATIONAL OIL & DRILLING C° SA (capital de F. Lux. 1 million), que préside M. Robert Carmes (Luxembourg) et dont les premiers administrateurs sont MM. Georges Philippe (Schaffhouse), Peter M. Brupbacher (Wädenswill) et Olivier Van Lamsweerde (Zurich).

MM. Brupbacher et Van Lamsweerde sont tous deux administrateurs notamment des compagnies COSINTER AG (Zurich) et IMMOCOMMERCE AGIS AG (Zug).

(610/30) Directeur de la succursale à Luxembourg du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE & DE LORRAINE SA de Strasbourg (cf. n° 597 p.30), affiliée pour 32,1 % au groupe C.I.C.-CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA de Paris (cf. n° 598 p.28), M. Robert Reckinger est président de la société de portefeuille ATLANTIDE SA (capital de F. Lux. 1,5 million), nouvellement formée à Luxembourg sous l'égide de la banque de Strasbourg.

(610/30) Une concentration a été négociée en République Fédérale entre les banques coopératives de la région de Traunstein VOLKSBANK AIBLING eGmbH (Bad Aibling) et VOLKSBANK ROSENHEIM eGmbH (Rosenheim) au profit de la seconde.

Une opération similaire a été réalisée récemment en Bavière entre la RAIFFEISENKASSE HETZLES eGmbH (Hetzles), la RAIFFEISENKASSE KLEINSENDELBACH eGmbH (Kleisenelbach/Fürth) et la RAIFFEISENBANK NEUNKIRCHEN AM BRAND eGmbH (Neunkirchen) au profit de la troisième.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(610/31) Le groupe de distillerie de Montreal DISTILLERS CORP.-SEAGRAM'S LTD (cf. n° 591 p.40) se propose de renforcer ses intérêts en République Fédérale avec la prise d'une participation importante - sinon majoritaire - dans la firme de vins mousseux BURGEFF & C° AG (Hochheim/Main), qui importe notamment les "bourbons" produits par sa propre filiale aux Etats-Unis FOUR ROSES DISTILLING C° (Louisville/Ky et Baltimore/Md.).

Dans le pays, le groupe canadien est majoritaire dans la distillerie GODE-FROY H. VON MUMM & C° KELLEREIEN GmbH (Eltville/Rhein) - liée à la compagnie de Paris G.H. MUMM & CIE SA (cf. n° 333 p.28), où il détient lui-même une participation prépondérante - ainsi que dans les firmes SEAGRAM OVERSEAS SALES C° GmbH de Nuremberg (cf. n° 496 p.31) et FRITZ LEHMENT GmbH de Kiel (cf. n° 540 p.29).

(610/31) Filiale commune aux Pays-Bas des groupes PETER PAUL INC. (Naugatuck/Conn.) et W.R. GRACE C° (New York), la compagnie chocolatière KON. FABRIEK VAN CACAO & CHOCOLADE C.J. VAN HOUTEN & ZOON N.V. de Weesp (cf. n° 602 p.31) a cédé à son homologue d'Aix-la-Chapelle LEONHARD MONHEIM SCHOKOLADEFABRIK GmbH (cf. n° 593 p.33) ses activités industrielles pour ne garder que ses activités commerciales.

En République Fédérale, celles-ci seront du ressort de la nouvelle KON. FABRIEKEN C.J. VAN HOUTEN & ZOON GmbH (Aix-la-Chapelle) au capital de DM. 20.000), que dirigent MM. Kurt Frank, Johann Putzmann et Dieter Förster, et en Belgique par la nouvelle C.J. VAN HOUTEN & ZOON PvbA de Schelle (capital de FB. 0,25 million) gérée par Marcel de Backer - créées l'une et l'autre à l'initiative de LEONHARD MONHEIM.

(610/31) Une concentration a été réalisée en République Fédérale entre la brasserie de Goslar STÄDTISCHE BRAUEREI GmbH et sa compagnie-mère d'Einbeck EINBECKER BRAUHAUS AG (cf. n° 545 p.31) au profit de celle-ci.

Membre du groupe SCHULTHEISS-BRAUEREI AG de Berlin et Bochum (cf. n° 604 p.32) à travers sa filiale (57,5 %) de Hambourg ELBSCHLOSSBRAUEREI qui la contrôle à 76 %, l'entreprise d'Einbeck réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 21 millions. Elle contrôle elle-même la brasserie BROYHAN-BRAUEREI GmbH (Hildesheim).

(610/31) Affiliée au groupe d'Amsterdam HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N.V. (cf. n° 605 p.14) et à la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. n° 604 p.29), la brasserie INTERBRA N.V. de Bruxelles s'est donnée une filiale (99,8 %) de portefeuille à Luxembourg, CIE FINANCIERE DES BOISSONS & DE L'ALIMENTATION-COFIDAL SA (capital de FB. 50 millions).

Elle y a pour associées symboliques la BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG SA (cf. n° 603 p.25) ainsi que les compagnies SOGES SA (cf. n° 531 p.37), STE IMMOBILIERE D'EGMONT SA, URBEL-STE GENERALE POUR L'URBANISATION EN BELGIQUE SA (cf. n° 407 p.23), STE IMMOBILIERE URBAINE & RURALE DE BELGIQUE-SIMURBEL SA (cf. n° 385 p.29) et INTEROCEAN SA, toutes membres du groupe LAMBERT.

(610/32) La compagnie allemande de distillerie et eaux de vie MORITZ THIENELT LKÖRFABRIK ECHTE KROATZBEERE GmbH & C° KG (Holzbüttgen üh Neuss) a négocié la prise d'une importante participation dans la firme de liqueurs WILKO BRENNEREIEN DR. GEIST KG (Grosssachsenheim et Oppenau/Schwarz.).

Filiale de la compagnie MORITZ THIENELT GmbH (Holzbüttgen), la première réalise avec une centaine d'employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 30 millions avec ses marques Kroatzbeere, Schüttboden, Rabenvater, Büttländer-Aquavit, etc...

METALLURGIE

(610/32) La compagnie allemande INDUSTRIEWERK SCHAEFFLER oHG d'Herzogenaurach (cf. n° 466 p.37) a négocié - de concert avec la filiale à Birmingham GKN-BIRFIELD TRANSMISSIONS LTD du groupe britannique GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS LTD (cf. n° 609 p.29) - la prise d'une participation minoritaire à Osaka dans l'entreprise de fonderie de précision, roulements etc... TOYO BEARING MANUFACTURING C° (cf. n° 270 p.22).

Celle-ci, qui dispose de trois filiales de vente de roulements à bille et à rouleaux aux Etats-Unis (New York, Chicago) et Ontario, a le contrôle à Düsseldorf de la société N.T.N. WÄLZLAGER (EUROPA) GmbH (cf. n° 254 p.24). Au Royaume-Uni, elle est l'associée de GKN-BIRFIELD TRANSMISSIONS dans la société N.T.N. BEARINGS-BIRFIELD LTD de Lichfield (cf. n° 270 p.23). De son côté, SCHAEFFLER est intéressée dans le secteur des roulements à travers sa filiale INA NADELLAGER GmbH de Lahr (cf. n° 563 p.23), qui possède elle-même des filiales sous son nom à Moro/Novara, Vienne/Autriche, Bruxelles et Haguenau/Bas Rhin (cf. n° 269 p.21).

(610/32) Le groupe de Hanovre PREUSSAG-PREUSSISCHE ELEKTRIZITÄTS AG (cf. n° 609 p.36) est devenu actionnaire de la filiale à Rotterdam KAISER ALUMINIUM MIJ. N.V. (cf. n° 576 p.44) du groupe américain KAISER ALUMINIUM & CHEMICAL CORP. d'Oakland/Cal. (cf. n° 600 p.31), transformée en conséquence en KAISER PREUSSAG ALUMINIUM N.V.

Les groupes allemand et américain, déjà associés en République Fédérale au sein des entreprises de fonderie de Vörde/Niederrhein KAISER-PREUSSAG ALUMINIUM HÜTTENWERK GmbH (capital récemment porté à DM. 80 millions) et de Coblenz KAISER PREUSSAG ALUMINIUM WERKE GmbH (cf. n° 587 p.36), vont également l'être en France (25 % chacun) dans la filiale (50 %) constituée par PECHINEY SA pour exploiter une usine d'alumine en construction à Dunkerque-Gravelines/Nord (cf. n° 563 p.33).

(610/33) Spécialiste aux Pays-Bas de mobiliers métalliques de bureau, la firme N.V. EGIDIUS JANSSEN-BRIEFHOUDER- & METAALWARENFABRIEKEN (Tegelen) a pris pied en République Fédérale en se donnant à Nettetal une filiale commerciale, EGIDIUS JANSSEN GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par ses propres directeurs MM. E. Janssen (Beldfeld) et Hubertus Janssen.

(610/33) L'entreprise allemande d'appareils de chauffage central et conditionnement d'air BIRCO-WÄRME & KLIMATECHNIK GmbH (Bonn et Hettenrodt-Üb Idar-Oberstein) s'est donnée une filiale en Autriche, BIRCO-THERM GmbH (Schlüsselberg) au capital de Sh. 0,7 million, dirigée par MM. H. Knaall, H. Lisowski et A. Thom.

(610/33) Membre du groupe RIO TINTO ZINC CORP. LTD de Londres (cf. n° 606 p.28), la compagnie métallurgique R.T.Z. PILLAR LTD a élargi ses intérêts au Benelux : 1) avec la création à La Haye de la société de production PILLAR EUROPE MANUFACTURING N.V. (capital de Fl. 450.000), qui, dirigée par MM. C.R. Elliott, E.S. Greenwood, A.C. Rueb, M.P. Bloemsma et E.M. Enschedé, est directement contrôlée par la filiale de portefeuille PILLAR EUROPE (FINANCE) LTD de Willemstad/Curaçao; 2) en portant à Fl. 7,95 millions le capital du holding de Luxembourg PILLAR EUROPE SA, directement contrôlé par la filiale de Londres RTZ PILLAR EUROPE LTD.

(610/33) Spécialiste en République Fédérale de fonderie de bronze, zinc/aluminium, etc... pour paliers de roulements notamment, la firme MAIN-METALL-GIESSEREI FRITZ SCHORR KG (Altenglan) a pris pied en Espagne en se donnant une filiale industrielle à Torrelavega/Santander, MAIN-METALL ESPANOLA SA, spécialisée dans les alliages légers de produits non ferreux.

(610/33) Des intérêts yougoslaves portés notamment par M. Benzija Josip (Zenica) ont été à l'origine à Munich de la firme d'importation et vente d'aciers pour le génie civil, charpentes métalliques, etc... FIWA STAHLBAU GmbH (capital de DM. 0,4 million), dont le gérant est M. Kolatacz Julek (Munich).

(610/33) Membre à Düsseldorf du groupe français C.F.P.M. - CIE FRANCAISE DE PRODUITS METALLURGIQUES SA (cf. n° 552 p.27) à travers sa filiale CIE FRANCAISE DE MATERIEL FERROVIAIRE SA (Balbigny/Loire), la firme de construction, réparation et location de matériels de chemin de fer SOGEFA-WAGGON-VERMIETUNGS-GESELLSCHAFT mbH (cf. n° 313 p.15) s'est donnée à son siège une filiale de location de wagons citernes spéciaux, G.V.G.-GÜTERWAGEN-VERTRIEBS GmbH.

(610/34) Les groupes G. D. SEARLE & C° (Chicago/Ill.) et PECHINEY SA (Paris) ont rompu les négociations récemment engagées (cf. n° 606 p.28) en vue de la reprise par le premier du contrôle absolu à New York de l'entreprise de matériels médicaux, chirurgicaux et dentaires HOWMEDICA CORP., où le second est intéressé pour 46 % à travers ses filiales de New York PECHINEY ENTERPRISES INC. (absolue) et HOWMET CORP. (56 % à travers la précédente).

(610/34) Membre du groupe de Zurich SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM AG (cf. n° 599 p.32), la société ALUMINIUM WALZWERKE SINGEN GmbH de Singen-Hohentweil (cf. n° 539 p.39) négocie l'acquisition en République Fédérale d'un intérêt de 25 % dans l'entreprise de feuilles et bandes métalliques (pour emballage notamment) HAENDLER & NATERMANN AG de Hann-Münden (cf. n° 571 p.40).

Celle-ci (capital de DM. 3,9 millions), qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 40 millions, est passée en 1970 sous le contrôle de la compagnie de Francfort VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG (cf. supra, p.22).

MINES

(610/34) La compagnie allemande d'approvisionnement et négoce charbonnier KOHLEN-GROSS-HANDEL LANGE, KÜHL & C° KG-KGH (Kiel) s'est donnée aux Etats-Unis une filiale, CARBONA MINING CORP. (capital de \$ 100.000), chargée de l'exploitation et de l'exportation (à raison de 800.000t./an) de charbons vers l'Europe à partir des gisements de Junior en Virginie Occidentale.

PAPIER

(610/34) Affiliée à la BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG (Munich) ainsi qu'au groupe SVENSKA CELLULOSA A/B (Sundsvall), le groupe papetier de Munich PAPIERWERKE WALDHOF-ASCHAFFENBURG AG (cf. n° 607 p.31) a de nouveau rationalisé ses intérêts en absorbant deux de ses filiales : 1°) ROSENHEIMER KARTONAGEFABRIK GmbH de Rosenheim (100 %); 2°) PAPIERFABRIEK HOLZMINDEN GmbH de Holzminden (75 %), commune avec une autre filiale, NATRONZELLSTOFF & PAPIERFABRIKEN AG-NATRONAG (Mannheim), qui avait repris en exploitation l'usine de papiers d'emballage, sacs et cartons ondulés d'Holzminden.

PARFUMERIE

(610/35) L'entreprise française de produits de parfumerie, de beauté et cosmétiques STE D'HYGIENE DERMATOLOGIQUE DE VICHY SA de Vichy/Allier et Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 373 p.22) a enrichi son réseau commercial à l'étranger d'une filiale à Londres, VICHY (U.K.) LTD (capital de f 150.000).

Liée par des accords techniques (notamment au niveau de la recherche) avec le groupe L'OREAL SA de Paris (cf. n° 598 p.32), la fondatrice dispose de filiales commerciales à l'étranger : VICHY-PHARMA-KOSMETIK GmbH (Karlsruhe), SABE SA (Bruxelles), SAPSIN SpA (Turin), L.D.S.V. SA (Madrid) et EXPHAR AG (Zurich). Elle est en outre représentée aux Pays-Bas par HERMEX N.V. (Haarlem), au Portugal par SINCORAL SA de Lisbonne (filiale à 77,71 % de L'OREAL), au Maroc par U.S.C.I. SA (Casablanca), au Liban par ABOU ADAL (Beyrouth) ainsi que dans divers pays et territoires d'outre-mer par SCODIA SA (Paris), membre du groupe L'OREAL.

(610/35) Le groupe DART INDUSTRIES INC. de Los Angeles/Cal. (cf. n° 605 p.36) a rationalisé ses intérêts en Italie dans le secteur parfumerie, produits de beauté et toilette au profit de sa filiale de Milan DART INDUSTRIES ITALIA SpA (anc. REXALL ITALIA SpA); celle-ci a absorbé les affiliées de Trezzano Sul Navigo ROMNEY COSMETICS SpA (cf. n° 538 p.31) et BEAUTY COUNSELLORS ITALIA SpA (cf. n° 145 p.15), au capital respectivement réduit à Li. 190 et 1 million au préalable.

PETROLE

(610/35) La filiale à Rijswijk-Zuid Holland OCCIDENTAL NEDERLAND N.V. (anc. SIGNAL NEDERLAND N.V.) du groupe de Los Angeles OCCIDENTAL PETROLEUM C° (cf. n° 578 p.21) s'est assurée le contrôle à Enschede de la firme de stockage et distribution pétrolière (dans le Nord-Est des Pays-Bas) TWENTSCHE AARDOLIE ONDERNEMING (T.A.O.) N.V.

Le groupe américain approvisionne notamment le Benelux à partir de la raffinerie d'Anvers de sa filiale OCCIDENTAL PETROLEUM BELGIUM SA (anc. RAFFINERIE BELGE DES PETROLES-R.B.P. SA - cf. n° 569 p.37), dont la capacité est en cours d'augmentation à 5 millions de t./an.

(610/36) Les intérêts du groupe ROYAL DUTCH-SHELL (cf. n° 609 p.32), se sont enrichis à La Haye d'une filiale financière, SHELL FINANCIERE-RINGS MIJ. N.V. (capital de Fl. 0,5 million), au service des deux holdings de La Haye N.V. KON. NED. PETROLEUM MIJ. et de Londres THE SHELL TRANSPORT & TRADING LTD.

Directement contrôlée par les compagnies de La Haye SHELL PETROLEUM N.V. et NEDERLANDSE INTERNATIONALE INDUSTRIE- & HANDEL MIJ. N.V. (cf. n° 551 p.18), la nouvelle affaire a pour administrateurs MM. J.H. Diephuis, O.C. Fischer, W.J. Hurgronje et P.H. de Wilde.

PHARMACIE

(610/36) La firme française de produits d'hygiène chimico-pharmaceutiques (Fluocaril, Magnebi-Belladone, etc...) LABORATOIRES GOUPIL SA de Cachan/Val-de-Marne (cf. n° 530 p.32) s'est donnée à Milan, où elle avait déjà un représentant (cf. n° 302 p.32), une filiale commerciale, GOUPIL ITALIA SpA (capital de Li. 10 millions), présidée par son directeur, M. Jean-Jacques Goupil.

GOUPIL dispose depuis 1969 d'une filiale de vente à Düsseldorf ainsi que d'agents à Bruxelles, Barcelone, Londres, Genève, etc...

(610/36) Poursuivant la rationalisation de ses structures, le holding pharmaceutique français CASTAIGNE SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 591 p.46) a fusionné ses filiales - directes depuis l'absorption de la compagnie ETS FEVRIER, DECOISY, CHAMPION SA (cf. n° 569 p.38) - LABORATOIRES THERSA SA (Asnières), LABORAL SA (Asnières), DERMORAL SA (Pantin/Seine-St-Denis) et LES LABORATOIRES MILLOT SA (Amiens/Somme) au profit de cette dernière qui, en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 22,1 millions au total, a élevé son capital à F. 10,5 millions.

Cette opération permettra à la compagnie absorbante de porter son chiffre d'affaires annuel à F. 70 millions environ.

PLASTIQUES

(610/36) Animée par MM. C. Wyman, G. Bossi et B. Pasqualini et spécialiste en Italie de machines à cycle continu pour revêtements plastiques des profilés ainsi que de moulage de résines thermodurcissables et garnitures ou profilés magnétiques pour réfrigérateurs notamment, la compagnie GALVARPLAST Srl (Malgesso/Varese) a confié sa représentation générale pour la France à la nouvelle CIE GENERALE DES TECHNIQUES & APPLICATIONS PLASTIQUES-COGEPLAST Sarl (capital de F. 20.000), créée à Paris avec Mme Gervais-Schmitz et M. M. Barthélemy pour gérants.

(610/37) Spécialiste aux Etats-Unis de filage et moulage de nylon, teflon et autres matières résineuses ou plastiques, la société POLYMER CORP. (Reading/Penn.) a renforcé ses intérêts chez les Six en se donnant à Milan une filiale commerciale, POLYPENCO SpA (capital de Li. 10 millions), en association avec sa filiale néerlandaise (minoritaire) POLYPENCO EUROPA N.V. d'Almelo (cf. n° 595 p.37).

Sans liens avec le groupe canadien POLYMER CORP. LTD de Sarnia/Ont. (cf. n° 545 p.21), spécialisé de son côté dans les caoutchoucs isobutylènes et résines synthétiques, le groupe américain possède plusieurs filiales POLYPENCO en Europe, notamment à Yerres/Essonne, Bruxelles, Bergish Gladbach, Welwyn Garden City/Herts., etc...

(610/37) Filiale à 58,6 % de la CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DES ATELIERS & CHANTIERS DE LA LOIRE SA de Paris (cf. n° 596 p.29), l'entreprise française de construction navale et plastique DUBIGEON-NORMANDIE SA de Nantes (cf. n° 593 p.39) a décidé de transférer à Herqueville/Eure sa Division "matières plastiques".

A cette occasion, elle s'est associée avec la STE FRANCAISE DE TRANSFORMATION DES MATIERES PLASTIQUES SA (Montmagny/Val d'Oise, avec usine à Herqueville) pour former auprès de celle-ci (minoritaire) la firme DUBIGEON PLASTIQUE-D.P. SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. André Bialobos et à laquelle elle fera apport de ses actifs de la branche.

PUBLICITE

(610/37) Le groupe financier de Londres BARCLAY SECURITIES LTD (cf. n° 603 p.34) a négocié la cession à l'INTERPUBLIC GROUP OF COS. INC. de New York (cf. n° 599 p.35) de son contrôle (acquis récemment) sur l'agence de publicité de Milan DORLAND CRAWFORD ITALIANA SpA (anc. CRAWFORD ITALIANA - cf. n° 554 p.40) ainsi que sur les firmes associées de Londres DORLAND ADVERTISING LTD (cf. n° 578 p.40), W.S. CRAWFORD LTD, DORLAND CITY LTD, DORLAND RECRUITMENT LTD et INTERNATIONAL PUBLIC RELATIONS LTD.

(610/37) L'agence de Paris AMO PUBLICITE Sarl (cf. n° 549 p.38) a conclu un accord de correspondance avec son homologue de Londres ROBINSON SCOTLAND & PARTNERS LTD.

Animée par MM. Serge Meicler (gérant) et Gérard Bercovitz (directeur), AMO, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 12 millions, dispose depuis le début 1970 d'une filiale à Stuttgart, AMO-ABSATZ & MARKETING ORGANISATION WERBEAGENTUR GmbH. A l'étranger, elle dispose également de bureaux au Benelux, en Suisse, Autriche et Italie.

(610/38) Animé e par MM. William Fisher et R. Marzian-tonio, la filiale à Milan RUDER & FINN ITALIANA Srl (cf. n° 453 p.37) du groupe de relations publiques RUDER & FINN INC. de New York (cf. n° 409 p.39) s'est asso-ciée avec l'agence de publicité et marketing G. MARKETING CONSULTANTS (Milan), que dirige M. Alberto Guastini, pour former la firme G. & M. MANAGEMENT CON-SULTANTS (Milan).

Le groupe américain a des filiales sous son nom à Paris, Londres, Tokyo, Toronto et Jerusalem notamment. En Italie, il s'était associé en 1965 à la société GUIDA MONACI SpA (Rome) pour former la société RUDER & FINN-GUIDA MONACI SpA, aujourd'hui dissoute.

TEXTILES

(610/38) Filiale commune en Suisse de la firme française d'emballages souples et flexibles TRENTESAUX-TOULEMONDE SA (Tourcoing) et du groupe chimico-pharmaceutique suisse CIBA-GEIGY AG de Bâle (cf. n° 605 p.28), la STE D'ETUDES DU PROCEDE NORIDEM AG de Glarus (cf. n° 597 p.34) s'est donnée une filiale en France, STE COMMERCIALE NORIDEM SA (Lille). Au capital de F. 100.000, présidée par M. Victor Gerhart et vice-présidée par M. Henri Le Marois, celle-ci a pour objet la promotion et la commercialisation en France d'un procédé d'impression sur tissus exploité par sa compagnie-soeur de Bâle NORIDEM SA.

(610/38) L'entreprise de transformation textile TEXFI INDUSTRIES INC. de Greensboro N.C. a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Ian M. Mclauchlin (Genève).

Ancienne TEXTURED FIBRES INC., la fondatrice a adopté son actuelle raison sociale lors de l'absorption des compagnies MT. GILEAD FINISHING CORP., GREENHURST FABRICS INC. et FAYETTE FINISHING CORP.

(610/38) Le groupe britannique de confection textile LEE COOPER LTD de Romford/Essex (cf. n° 601 p.36) a transformé sa filiale française ETS CHARLES FUSILIER & DARRAS-BILHAUT SA (Amiens) en LEE COOPER FRAN-CE SA et en a doublé le capital à F. 3 millions.

Outre cette compagnie - qui sera prochainement dotée d'une nouvelle usine à Boulogne-sur-Mer/P. de C. (velours et vêtements de travail) - le groupe dispose sur le continent de deux filiales aux Pays-Bas, LEE COOPER (JOURS) N.V. et LEE COOPER (NEDERLAND) N.V. Au Danemark, il exploite à Hjøvring une usine ravi-taillant l'ensemble de la Scandinavie.

(610/39) L'entreprise textile P. KAUFMANN INC. de New York (cf. n° 484 p.26) a procédé à la dissolution de sa filiale de Bruxelles P. KAUFMANN-INTERNATIONAL SA. Elle reste cependant représentée dans le pays par un mandataire, l'AGENCE MARITIME A. FREYMAN & VAN LOO N.V, d'Anvers (cf. n° 607 p.35).

TRANSPORTS

(610/39) La firme de transports internationaux par conteneurs métalliques INTEGRATED CONTAINER SERVICES INC. de New York (cf. n° 529 p.31) a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. Alain Fernagu.

Plus de 300 compagnies maritimes ferroviaires et routières sont membres du "Pool" créé par la firme américaine, avec siège central pour l'Europe à Londres et filiales ou succursales à Hambourg, Gand, Anvers, Rotterdam, Milan, Gênes, Tokyo, etc...

(610/39) Filiale à Rotterdam et Amsterdam du groupe de transports internationaux de Milan, Gênes et Turin SOFFRITTI SpA, la compagnie SOFFRITTI-NEDERLAND N.V. (anc. TRANSITALIA N.V.) a obtenu la représentation exclusive aux Pays-Bas des compagnies britanniques de transports aériens et groupes par semi-remorques SKYWAYS AIR CARGO LTD (Ashford/Kent) et INTERCITY TRUCKS LTD (Londres).

Assurant 3 vols par jour entre Ashford et la France (Beauvais) et la Belgique (Deurne/Anvers), les firmes britanniques ont pour représentants dans ce dernier pays les compagnies SOFFRITTI Spri (Bruxelles) et C. CLEMENT SA (Deurne).

(610/39) La firme autrichienne de déménagements, garde-mebles et transports internationaux LAGERMAX-LAGERHAUS & SPEDITION AG (Salzburg-Maxglau) a pris pied en République Fédérale en ouvrant une succursale à Freilassing-Traunstein.

(610/39) Membre à Paris de la compagnie financière de New York FIRST RESOURCES CORP. (cf. n° 428 p.33), la SITE SA-STE INDEPENDANTE DE TRANSPORTS EUROPEENS a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Bruxelles STE INDEPENDANTE DES TRANSPORTS EUROPEENS (BELGIUM)-SITE BELGIUM SA après en avoir acquis le contrôle absolu.

(610/40) La filiale à Rotterdam KUEHNE & NAGEL STUWADOORBEDRIJF N.V. du groupe de transports internationaux de Brême KÜHNE & NAGEL SPEDITIONS AG (cf. n° 591 p.52) a repris les installations portuaires de Lloydkade (65.000 m2 de hangars notamment) du groupe de transports maritimes d'Amsterdam NEDERLANDSCHE SCHEEPVAART UNIE N.V. (cf. n° 595 p.41) et elle y concentrera désormais ses activités, exercées jusqu'ici dans le bassin "Eemhaven" de Rotterdam.

DIVERS

(610/40) Spécialiste aux Etats-Unis de stylos à bille ainsi que de réservoirs sous pression (utilisés notamment lors des expériences spatiales américaines), la compagnie P.C. FISHER PEN C° de Forest Park/Cal. (cf. n° 601 p.38) prépare la formation à Stuttgart d'une filiale commerciale, FISHER SPACE OF EUROPE GmbH, où elle sera associée 51/49 avec son représentant exclusif pour l'Europe IMCO J. MICHAELIS & C° KG (Stuttgart).

(610/40) L'entreprise de conditionnement des liquides CORDOTEX SA de Lausanne s'est donnée une filiale commerciale à Dijon/Côte d'Or, CORDOTEX FRANCE SA (capital de F. 0,4 million), que préside M. Pierre Schmitt.

(610/40) La compagnie irlandaise de négoce de diamants bruts et manufacturés I.D.C. (SHANNON) LTD (Limerick) a formé à Anvers la société de vente I.D.C. (BELGIUM) N.V. (capital de FB. 1 million), placée sous le contrôle direct de sa filiale de Genève I.D.C. OVERSEAS SA (majoritaire) et de la société RAVIMEX SA (Genève).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Agache-Willot	P. 20	Carbona Mining Corp.	P. 34
Akzo	18	Carpano & Pons (Ets.)	23
Alfa-Laval	24	Castaigne	36
Aluminium Walzwerke Singen	34	Cattin & Cie	28
A. M. E. V.	17	C. F. P. M. -Cie Française de Pro-	
Amo Publicité	37	duits Métallurgiques	33
André International	17	Chanowski Productions	21
Anilor	19	Chermotechnik	18
Astral	18	Chimique des Charbonnages (Sté)	19
Atlantic	24	Chimique de Dieuze (Sté)	19
Atlantide	30	Ciba-Geigy	38
Azote & Produits Chimiques	18	Ciments de Biache	16
		C. N. M. P. -Berthiez	25
Banca Toscana	30	Cofidal-Cie Financière des Boissons	
Banco Aleman Transatlantico	29	& de l'Alimentation	31
Banco di Roma	29	Cogeplast	36
Bank of America	29	Commerciale Européenne (Sté)	20
Banque Lambert	31	Commerzbank	29
Banque de Paris & des Pays-Bas	29	Coram-Colles & Résines Adhésives	
Banque Transatlantique	28	du Midi	18
Banque de l'Union Parisienne		Cordotex	40
C. F. C. B.	17-20	Cornet-Music	22
Barclay Securities	37	Courrières-Kuhlmann (Sté)	19
B. A. S. F.	18-19-22	Crawford	37
Beatrice Foods	18	Crédit Industriel d'Alsace & de	
Bell & Howell	21	Lorraine	30
Belle Jardinière	20	Crédit Industriel & Commercial	28-30
Belwin-Mills	26	Crédit Lyonnais	28-29
Bendix Corp.	23	Cross	29
Bic	25		
Birco	33	Dart Industries	35
Blanocel	19	Deposit & Finance Bank	30
Blomberg	22	Deutsche Bank	29
B. N. P.	17-20	Deutsche Überseeische Bank	29
Bohlen Industrie	23	Développement de l'Horlogerie (Sté de)	28
Bon Marché, SA des Magasins		Distillers Corp. -Seagram's	31
B. M. & B. J. (Le)	20	Dorland	37
Borg-Warner Corp.	24	Drake Sheahan/Steward Dougall	21
Bourns	27	Drim	23
Breda	24	Dubigeon-Normandie	37
Brown, Boveri & Cie	24		
Brunswick Corp.	22	Egidius Janssen	33
Burgeff & C°	31	Eichweber Präzisionsgeräte (Kurt)	27
Busch	22	Einbecker Brauhaus	31

Electron Friesland	P. 28	Ibag Vertrieb	P. 25
E. M. C. -Entreprise Minière & Chimique	18	I. D. C.	40
E. M. I.	27	Impex	20
Epoxide International	16	Industriewerk Schaeffler	32
Ergon	27	Integrated Container Services	39
Etudes pour la Montre Electronique (Sté d')	28	Interbra	31
Europartner's Securities Corp.	29	Intercity Trucks	39
		Intergroup	20
Faema	24	International Oil & Drilling	30
Filipacchi	26	Interpublic Group of Cos.	37
Financière de Promotion (Cie)	17	I. R. I.	29
Finhor	28	I. T. T.	22
Fisher Pen C° (P. C.)	40		
Fiwa Stahlbau	33	Jaz	28
Flaminaire-Marcel Quercia	25	Jurid Werke	23
Floirat	27		
Forges de Chatillon, Commentry Biache (Cie des)	16	Kaiser Preussag Aluminium	32
Four Roses Distilling	31	Kaufmann (P.)	39
Française de Transformation des Matières Plastiques	37	Kempisch Asphaltbedrijf	16
France-Couleur	27	Ken Cook	25
		Kiekhaefer Corp.	22
G. & M. Management Consultants	38	Kinney Filipacchi Music	26
Galvarplast	36	Kleinwort Benson	29
General Electric C°	24	Kohlen-Grosshandel Lange, Kühl & C°	34
Générale (Sté)	25	Kühne & Nagel	40
G. K. N. -Birfield Transmissions	32		
Globard International Holding	30	Laboratoires Millot (Les)	36
Groupil	36	Lagermax	39
Grace (W. R.)	31	Lee Cooper	38
Graetz	22	Limmat	30
Gutehoffnungshütte	25	Mitostroj	16
G. V. G. -Güterwagen-Vertrieb	33		
		Main-Metall	33
Haendler & Natermann	34	Mannesmann	23
Heineken's Bierbrouwerij	31	Mannheimer Grossdruckerei	26
Helmac-Helvis Management	29	Mercury Outboards Europe	22
Helsingin Osakepankki	28	Messner-Hirth Export	20
Henkart, van Velsen & Laoureux	27	Metallgesellschaft	22
Höhns	17	Miles Roman	26
"Holland-Amerika Lijn"	21	Miluz Saicif	18
Holstein & Kappert	23	Mitzukoshi	20
Houten & Zoon (Van)	31	Monheim Schokolade (Leonhard)	31
Howmedica	34	Mumm	31
Hygiène Dermatologique de Vichy (Sté d')	35		
		Ned. Participatie Mij.	21
		Ned. Scheepvaart Unie	40
		Néocalédonienne de Développement & de Participation (Sté)	29
		Nieuwe Rotterdamsche Instrumentenfabriek Observator	21

Noridem	P. 38	Shell Financieringsmij.	P. 36
Novacel	19	S. I. T. E.	39
		Skyways Air Cargo	39
Occidental Petroleum	35	S. N. E. C. M. A.	25
Olaer Industries	23	Soffritti	39
Oréal (L')	35	Sogefa-Waggonvermietung	33
		Sonab	21
Papierwerke Waldhof Aschaffenburg	34	Stäcker & Olms	24
Péchiney	19-34	Standard Elektrik Lorenz	22
Pillar Europe	33	Strateurop	23
Poliet & Chausson	16	Sundo Therm	24
Polymer Corp.	37		
Polypenco	37	Testor Treuhand	27
Pontresina	30	Texfi Industries	38
Preussag	32	Thienelt Likörfabrik (Moritz)	32
		Thomson-C. S. F.	27-28
Raiffeisenbank Neunkirchen	30	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	27
R. C. A. Corp.	27	Toyo Bearing Mfg.	32
Renault	16	Twentsche Aardolie Onderneming	35
Rexon	18		
Rexroth	23	U. A. P. -Union des Assurances de Paris	17
Rhône-Poulenc	19	Ugine-Kuhlmann	19
Rijn-Schelde Machinefabrieken	28	Ussfeller & Göpfert	24
Robinson Scotland & Partners	37		
Royal Dutch/Shell	36	Ver. Deutsche Metallwerke	22-34
R. T. Z. Pillar	33	Verlag Dr. Haas	26
Ruder & Finn	38	Vichy (U.K.)	35
		Volksbank Rosenheim	30
Safemco	30		
Salamander	17	Westfälische Kupfer- & Messingwerke	22
Schneider	20	Wilko Brennereien Dr. Geist	32
Schultheiss-Brauerei	31	Wintershall	18
Schweizerische Aluminium	34		
Searle & C° (G. D.)	34	Yema	28
Seisakusho	25		